



CONSEIL BUREAU COMMUNAUTAIRE
Mercredi 12 novembre 2025 à 18h00
Procès-Verbal

Le conseil communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le mercredi 12 novembre 2025, à 18h00, dans SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le jeudi 6 novembre 2025 et affichée le jeudi 6 novembre 2025.

Présents : Mme Irène FELIX, M. Yann GALUT, M. Richard BOUDET, M. Jean-Louis SALAK, Mme Marie-Christine BAUDOUIN, M. Gérard SANTOSUOSO, M. Jean-Marie VOLLOT, M. Bernard DUPERAT, Mme Bernadette GOIN-DEMAY, M. Bruno FOUCHEZ, M. Alain MAZE, M. Stéphane GARCIA (jusqu'à la délibération n°21), M. Denis POYET, Mme Evelyne SEGUIN, Mme Catherine PALLOT, M. Marc STOQUERT, Mme Christine CHEZE-DHO, Mme Constance BONDUELLE, M. Pierre-Henri JEANNIN (jusqu'à la délibération n°17), Mme Magali BESSARD, M. Yannick BEDIN (de la délibération n°15 à la délibération n°23), Mme Céline MADROLLES, M. Hugo LEFELLE (jusqu'à la délibération n°14), Mme Catherine MENGUY, M. Renaud METTRE, Mme Nadia NEZLIOUI, M. Alex CHARPENTIER, M. Jean-Pierre PIERRON, M. Mustapha MOUSALLI, Mme France LABRO, M. Joël ALLAIN, M. Régis MAUTRÉ, Mme Marie-Hélène BIGUIER, M. Jean-Marc BARDI, Mme Zehira BEN AHMED, M. Philippe MERCIER (jusqu'à la délibération n° 13), M. Ludwig SPETER-LEJEUNE, Mme Elisabeth POL, Mme Marcella MICHEL (jusqu'à la délibération n°16), Mme Valérie CHANTEFORT, Mme Valérie CHAPAT, M. Dominique GILLET, Mme Mélanie CELEGATO, Mme Béatrice FOURNIER, Mme Nicole HUBERT, M. Éric LE PAVOUX, Mme Gaëlle FLEURIER-LEFORT, M. Didier PRUDENT, M. Franck BRETEAU, Mme Nadine MOREAU, Mme Christine DAGAUD, Mme Annie JACQUET, Mme Yvonne KUCEJ

Excusés avec pouvoir :

M. Patrick BARNIER donne pouvoir à Mme Yvonne KUCEJ, M. Fabrice ARCHAMBAULT donne pouvoir à M. Jean-Marie VOLLOT, M. Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Mme Constance BONDUELLE (à partir de la délibération n°18), M. Yannick BEDIN donne pouvoir à M. Joël ALLAIN (à partir de la délibération n°1 à la délibération n°14 et de la délibération n°24 à la délibération n°41), M. Hugo LEFELLE donne pouvoir à Mme Catherine MENGUY (à partir de la délibération n°15), M. Alain BOUQUIN donne pouvoir à Mme Céline MADROLLES, Mme Sakina ROBINSON donne pouvoir à M. Alex CHARPENTIER, M. Philippe MERCIER donne pouvoir à M. Ludwig SPETER-LEJEUNE (à partir de la délibération n°14), M. Martial REBEYROL donne pouvoir à Mme Mélanie CELEGATO, Mme Marcella MICHEL donne pouvoir à Mme Nadine MOREAU (à partir de la délibération n°17), M. Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à M. Richard BOUDET, M. Pierre GUILLET donne pouvoir à M. Dominique GILLET, M. Christian JOLY donne pouvoir à Mme Nicole HUBERT

Excusés sans pouvoir : M. Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n°22), Mme Corinne LEFEBVRE, M. Philippe MOUSNY

Absents : M. Stéphane HAMELIN, M. Olivier CABRERA, Mme Frédérique SOULAT, Mme Alexia FRANQUES, Mme Justine SINGEOT, M. Thibaut RENAUD, M. Philippe DEBROYE

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT MEMBRE DU BUREAU

Président de séance : Irène FELIX PRÉSIDENTE

Mme FELIX : Merci à vous tous d'être présents ce soir. Je rappelle que les vice-présidents et conseillers communautaires intéressés aux délibérations se déportent et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Je vous précise aussi qu'un erratum est distribué sur table pour le projet de délibération sur la délégation des aides à la pierre par l'État. Les délais d'arbitrage du comité régional de l'habitat et de l'hébergement qui se sont réunis le 5 novembre n'avaient pas permis de présenter le projet de délibération et des avenants comme prévu. Mais Bernadette GOIN-DEMAY vous expliquera cela parfaitement tout à l'heure.

Il existe aussi un erratum sur table pour le projet de délibération concernant l'accord du territoire pour l'eau et ses fiches actions qui, elles aussi, ont été bouclées récemment. Les versions définitives ont dû être envoyées aux membres de la commission, il y a quelques jours, et vous avez l'ensemble.

Enfin, nous vous présenterons un projet de délibération qui n'a pas pu être étudié par la commission compétente, qui est celle du personnel, qui concerne la mise à disposition d'un agent communautaire au CNRS. Marc STOQUERT vous le présentera tout à l'heure. Je vous demande, en vertu de l'article 2 du règlement intérieur, pour cas d'urgence, de nous autoriser à passer cette délibération.

Mme la présidente aborde l'ordre du jour du conseil communautaire.

- 52 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil bureau communautaire du lundi 6 octobre 2025 :

Mme la présidente soumet aux conseillers communautaires le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 6 octobre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme FELIX : Je vais commencer par un bref propos liminaire, et un propos liminaire du propos liminaire. Je voulais vous formuler des vœux pour une de nos agentes qui vient d'être victime d'un accident de voiture à sa sortie du travail devant Lahitolle. Elle a été renversée par une voiture, emmenée à l'hôpital, et je lui souhaite qu'elle ait le moins de dommages durables de cet accident. Je vous propose de partager une pensée pour elle.

Quelques mots en introduction. Nous allons passer notre conseil communautaire sur de très gros dossiers. Les orientations budgétaires d'une part, sur lesquelles Richard BOUDET vous fera une présentation un peu plus importante. Vous savez que l'on est dans un contexte encore très incertain, puisque la loi de Finances pour 2026 est encore en cours de discussion au parlement, donc des conditions qui rendent très incertaine l'issue des discussions. Ce que je peux dire, c'est que la sollicitation de l'État auprès des acteurs locaux est très lourde, avec une cible toute particulière en direction des intercommunalités qui, pour ce qui nous concerne, rendrait l'exercice particulièrement difficile. J'entends bien que les intercommunalités sont parfois les mal-aimées de certains, mais je vous propose au fil de ce conseil et à la lecture de notre rapport de développement durable ou de nos orientations budgétaires qui balayent l'ensemble de nos politiques, d'avoir aussi une certaine fierté de porter ces projets à une échelle qui dépasse les échelles communales et qui nous permet de faire ce que sans doute nous ne serions pas capables de faire individuellement dans nos différents conseils municipaux. Je crois important que l'on continue de peser sur la négociation au parlement, pour que la situation soit moins difficile que prévue.

En l'état, c'est pire que l'an dernier, mais comme le pire n'est jamais sûr, je continue d'espérer que l'atterrissement soit un peu moins dououreux que celui qui nous est promis. En attendant, nous allons mettre en œuvre toutes les précautions possibles pour passer le cap sur le plan du fonctionnement, et il restera éventuellement, d'ici le vote du budget, à mettre le pied sur le frein pour l'investissement si vraiment cela s'avérait nécessaire.

Gros dossiers aussi dans le domaine de l'habitat. Je vous présenterai un certain nombre de délibérations en début de conseil, Mme GOIN reviendra sur d'autres, vous verrez aussi le compte rendu des délibérations que nous avons prises en bureau communautaire dans le cadre de la délégation que vous nous avez confiée, et je me dis à chaque fois que le rôle de Bourges Plus est sans doute insuffisamment mis en valeur dans le domaine du soutien à l'habitat, habitat social, mais aussi privé. Nous avons un accompagnement très important, notamment des bailleurs, qui sont eux aussi dans l'incertitude en matière financière. On est un peu amené à écoper en permanence, mais aussi à avancer, et vous le verrez, avec énormément de projets portés sur le territoire et dont soit nous accompagnons le financement, soit nous garantissons les emprunts.

Gros dossiers dans le domaine de l'eau, dans lesquels nous allons être amenés à réaffirmer que la prévention vaut toujours mieux que la réparation. Mais qui nous amènent à un constat que je trouve triste, c'est que l'on est en train de perdre collectivement, à l'échelle nationale, peut-être européenne, peut-être mondiale, sur le principe pollueur-payeur. C'est-à-dire que nous sommes amenés à nous mobiliser et dégager des moyens pour corriger des situations de pollution que nous subissons. Et ce n'est pas une bonne nouvelle que de constater que nous sommes en train de perdre sur ce terrain-là. Nous allons néanmoins, par un certain nombre de délibérations, réaffirmer notre engagement dans le domaine de la prévention, en espérant réussir à trouver des points d'accord avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur ces terrains-là.

Et dernier point que je voulais mentionner, pas tant par les délibérations que nous porterons là, mais peut-être par celles que nous serons amenés à porter ultérieurement, en tout cas, en lien avec le contexte du moment, nous avons un certain nombre d'acteurs de l'économie sociale qui sont souvent porteurs de service public, à qui sont confiés des missions de service public par les collectivités locales, par l'État, par nous-mêmes, et ces acteurs sont aujourd'hui très bousculés dans leur capacité financière remise en question de toutes parts. Et je crois que nous ne pouvons pas faire sans ces acteurs locaux, associatifs pour la plupart d'entre eux, et je pense que nous serons amenés à en reparler lors du dernier conseil de décembre, pour garantir la continuité d'un service qui est un service public. Même s'il est porté par des acteurs associatifs sur le territoire.

Et pour terminer ce propos liminaire, je vous demande un peu de calme.

Nous sommes à la veille des dix ans des attentats du Bataclan, et en mémoire des cent trente-deux victimes décédées à la suite de cet attentat, en solidarité avec celles et ceux qui ont été blessés, avec leurs entourages, en reconnaissance aussi pour les forces de l'ordre, les pompiers, les soignants qui se sont mobilisés à cette occasion, et en fidélité à notre idéal commun d'ouverture de liberté et de fraternité, je vous propose de respecter une minute de silence à l'occasion de ces dix ans. Je vous remercie.

Une minute de silence est observée

M. GARCIA : Mme la présidente. Si vous permettez, puisque malheureusement, c'est aussi notre département qui a été frappé par un acte criminel à Saint-Germain-du-Puy, j'aimerais faire écho à ce que vous avez dit. En disant que les forces de sécurité, que ce soient les gendarmes ou la police nationale, interviennent sur l'ensemble du territoire, 24h/24. Et que les délais d'intervention de la police nationale sont de huit minutes et d'une quarantaine de minutes pour les gendarmes. Ce qui s'explique par l'étendue du territoire sur lequel ils interviennent. Et vous dire également, et cela peut nous servir à tout un chacun, chaque élus, d'éviter quelques maladresses quand cela arrive malheureusement sur notre territoire, de dire que c'est parce qu'ils arrivent en huit minutes que mon collègue est gravement blessé et qu'il vient de subir dix heures d'opération à Tours. La police nationale, ce sont 150 000 hommes, 80 % du traitement des délit et des crimes au niveau national, un taux d'élucidation de 75 % et, comme je le disais tout à l'heure, huit minutes entre le moment où ils sont appelés et celui où ils interviennent. Je voulais avoir une petite pensée pour mon collègue de la BAC nuit, que j'ai l'occasion régulièrement de former, et de vous dire combien le retentissement psychologique est important et durable dans les forces de sécurité intérieure du Cher.

Mme BAUDOUIN : Je me permets aussi d'intervenir et de souligner le travail qui est fait par les forces de police dans notre zone police et ce dramatique incident, et d'avoir évidemment une pensée pour cet homme qui s'est fait opérer, qui retrouve aujourd'hui la sensibilité de son bras. C'est important puisque ce n'était pas gagné d'avance. On s'en va plutôt vers, je ne dirais pas une guérison, mais c'est bon signe et je voulais le souligner. Je sais que ce n'est pas forcément le nombre de policiers qui aurait pu éviter ce drame, mais je voudrais quand même insister de nouveau sur le fait que nous marquons de près de trente policiers dans la zone police dans le Cher. On en a besoin, la présence humaine est importante pour essayer d'éviter ce genre de drame, et je pense qu'il faut que l'on continue à se battre, avec les annonces du nouveau ministre de l'Intérieur sur six postes, mais on est bien loin de ce que nous avons besoin sur notre territoire.
Alors oui, c'est un drame qui arrive dans une commune de cinq mille habitants, c'est pour dire que cela peut arriver à tout moment, partout, et que c'est dramatique.

Mme FELIX : Merci à l'un et à l'autre de vos propos, je pense que nous partageons tous vos mots en direction de cet homme gravement blessé.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Partenariat Bourges Plus et Mutuelle MUTUALE. Prorogation de la durée de la convention. Avenant n° 1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'avenant n° 1 du partenariat Bourges Plus – MUTUALE autorisant sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, au taux plafond de majoration tarifaire de 4 % comme pour l'année 2025 appliquée aux contrats de mutuelle conclus entre les ayant-droits et la MUTUALE ;
2. d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Je vous propose que l'on passe à l'examen de nos dossiers. Le premier que je vous présente est le partenariat entre Bourges Plus et la complémentaire santé MUTUALE. Nous vous proposons de le prolonger d'un an. L'idée est que nous enjambions l'échéance municipale à venir et que cela permette à la prochaine équipe communautaire de retravailler sur les critères qu'elle voudra adopter, en ayant eu le temps de préparer une consultation et l'ensemble du partage d'informations, la concertation qui a été utile.

Je voulais simplement vous dire que l'on a aujourd'hui – ce n'est pas tout à fait aujourd'hui, puisque mes chiffres datent d'il y a quelques semaines, mois – mais entre 700 et 800 bénéficiaires de cette complémentaire santé solidaire, que la mutuelle a complètement joué le jeu de faire des permanences au plus près du terrain, dans les quartiers à Bourges et dans les communes qui se sont manifestées comme étant disponibles pour accueillir ces permanences. Et que les retours que j'ai des gens qui en bénéficient - qui ne sont pas très nombreux mais néanmoins plusieurs centaines, plus de 700 en tout cas - c'est plutôt une grande satisfaction parce que c'est un gain de pouvoir d'achat pour eux, et c'est ça qu'ils retiennent beaucoup, avec une couverture de qualité. J'en ai encore eu un témoignage hier, en concert à Asnières où ce sont des Dolchardiens, M. le Maire, qui m'ont dit tout leur intérêt pour cette complémentaire santé solidaire. Je vous propose que l'on prolonge d'un an, avec un taux d'évolution du prix de 4 % qui est proposé par la mutuelle, et qui permette de voir ensuite aux prochaines équipes ce qu'elles auront envie de réaliser. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

2. Rapport annuel 2023 sur l'exécution du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat 2016-2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la communication du rapport d'exécution 2023 du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : Le rapport qui suit que je vous présente est un rapport d'exécution du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat, qui avait été signé pour la période 2016-2025 par Bourges Habitat avec la CGLLS, la Ville de Bourges et l'Agglomération Bourges Plus. Ce protocole a été transféré à la création de Val de Berry qui nous rend compte aujourd'hui de l'évolution de la situation. Je vous rappelle que l'Office Public de Bourges Habitat était dans une situation financière extrêmement compliquée, qui ne lui aurait pas permis de poursuivre son activité sans d'une part ce protocole de redressement et d'autre part l'absorption par Val de Berry. La situation est meilleure, mais reste fragile. Elle suit le plan de redressement à l'équilibre, mais ne le devance pas. Il y a toujours des retards sur la réalisation des travaux et la remise à niveau du patrimoine. Certes, beaucoup de réhabilitations avancent, mais on a toujours un peu de mal à rattraper un retard qui est sans doute dû aussi à l'année Covid qui a compté un peu pour rien. Il ne faut pas perdre de vue que Val de Berry est un bailleur social très social, qui accueille des locataires dans des situations d'extrême fragilité, et dont on a besoin. Mais cela reste une difficulté pour qu'ils réussissent la mise à niveau de leur parc et pour nous, de faire entendre un besoin d'entretien à bon niveau, tant que ce protocole de rétablissement à l'équilibre les constraint sur le niveau des dépenses possibles à engager. Dans ce rapport, vous avez tous les éléments d'actualité sur l'ensemble des blocs d'immeubles qui sont rénovés, à rénover, en cours de rénovation, en cours de démolition, etc., et nous avons simplement à prendre acte de ce dossier. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Je considère que nous avons pris acte.

- 48 présents -

Mmes GOIN-DEMAY, CHEZE-DHO, MADROLLES et M. LEFELLE se déportent et ne prennent part ni au débat ni au vote

3. Avenant au protocole de rétablissement de l'équilibre de Val de Berry pour la période 2024-2029

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant au protocole de rétablissement à l'équilibre de Val de Berry pour la période 2024-2029 ;
- d'autoriser Mme la présidente de Bourges Plus ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Le rapport suivant pour lequel il y a un dépôt de Mme GOIN-DEMAY, Mme CHEZE-DHO et M. LEFELLE, est un avenant au protocole précédent qui courait sur 2016-2025, et qui vient reprendre le protocole en l'état de 2024 pour le prolonger jusqu'à 2029, et traiter une nouvelle difficulté que connaît Val de Berry sur son parc de logements sociaux qu'il ne peut toujours pas régler tout seul. Ce qui signifie que l'équilibre est toujours en cours de rétablissement. Il s'agit de la cité-jardin de l'Aéroport que je pense que vous situez tous, et qui est historique d'une certaine façon, qui a déjà été en partie rénovée il y a quelques années et devait continuer de l'être avec de l'isolation thermique. Mais il s'est avéré que le bâti s'était fortement fragilisé, que les armatures métalliques étaient complètement corrodées et que, comme cela avait d'ailleurs été constaté sur une autre cité-jardin, la cité Louis Loucheur à la Chancellerie qui vient d'être démolie, il n'était plus possible d'envisager la rénovation de cette cité. Ce qui était évidemment une très mauvaise nouvelle pour Val de Berry. Il faut que l'on ait tous conscience que le protocole ne porte que sur la mise en sécurité, le relogement des habitants, le manque à gagner des loyers qui en découlent et les démolitions. Ce qui veut dire qu'avec ce protocole supplémentaire, Val de Berry n'a toujours pas les moyens de reconstruire. La reconstruction devra se faire plus tard soit avec de nouveaux moyens, soit une fois la solidité financière retrouvée pour qu'ils puissent réinvestir. J'ai dit que s'il y avait réinvestissement, pour le compte de Bourges Plus, on mettrait en œuvre nos règles de financement du logement social, mais cela ne suffit pas en l'état pour permettre de se projeter dans une reconstruction. Même si nous avons commencé, avec les élus berruyers et l'Agglomération, à réfléchir sur ce que pourrait être un plan guide sur ce quartier qui va être mis à blanc pour une grande partie. Pas totalement mis à blanc, il restera à régler – et c'est aussi une préoccupation – la situation de quelques maisons qui ont été vendues et qui sont maintenant privées. L'accord qui a été trouvé sur ce protocole est caractéristique de ce que propose la CGLLS, la caisse de garantie du logement locatif social. Comme dans le protocole antérieur, La caisse de garantie du logement locatif social accepte d'intervenir dans un schéma très cadré. Elle apporte un tiers de l'effort financier, elle demande à l'organisme HLM de trouver la même part sur ses propres capacités - soit par économie, ce qui renforce le fait qu'il n'y a aucune fantaisie possible sur la gestion de l'Office, ou sur de la vente de patrimoine, mais c'est un peu le chien qui se mord la queue, on vend du patrimoine et on a des loyers qui ne rentrent pas - et un tiers avec les partenaires locaux.

Pour rassembler 9 M€, 3 millions de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, 3 millions sur des efforts propres à Val de Berry et 3 millions sur le territoire, nous avons choisi de partager l'effort avec le département qui est la collectivité de référence de Val de Berry, à raison de 1,5 million pour ce dernier et 1,5 million pour Bourges Plus, désormais en compétence sur la question du logement pour le compte de l'ensemble de vos communes. Ce qui veut donc dire que nous nous réengageons dans un prolongement. On arrivait à peu près au bout du protocole précédent pour ce qui concerne Bourges Plus, et nous sommes obligés de remettre 1,5 million réparti en plusieurs versements : 200 000 € dès cette année et 325 000 dans les quatre prochaines, pour atteindre les 1,5 million. C'est cet engagement de l'Agglomération dans ce protocole de rétablissement à l'équilibre prolongé que je vous propose d'adopter. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

- 52 présents -

Mmes GOIN-DEMAY, CHEZE-DHO, MADROLLES et M. LEFELLE réintègrent la séance

4. Délibérations du bureau communautaire agissant par délégation du conseil communautaire. Compte rendu depuis le conseil communautaire du 11 septembre 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte des délibérations que le bureau communautaire a été amené à prendre depuis le dernier compte rendu présenté lors de la séance du conseil communautaire du 11 septembre 2025.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : Il m'incombe de vous présenter les délibérations qui ont été prises par le bureau communautaire agissant par délégation depuis notre dernier conseil, et on peut parler encore d'habitat. Il faut faire l'addition, si on prend les différents bureaux communautaires qui ont eu lieu depuis la dernière fois que nous en avons rendu compte. Nous avons attribué sur des crédits délégués de l'État, ceux pour la démolition de deux cents logements au Beugnon, aux Verdins à Saint-Doulchard, aux Dumones et Colonel Filloux. Nous avons accepté un agrément de quatre logements en construction, rue Adélaïde Hautval et surtout, nous apportons des garanties d'emprunt pour la réhabilitation et la résidentialisation de 785 logements au total, réhabilités ou résidentialisés, tous sur la commune de Bourges, sur le secteur Max Dormoy, Pont Merlan, Lazenay, Éric Labonne, Viala et Henri Poincaré. Enfin, garantie d'emprunt pour la construction, la reconstruction rue Théophile Lamy de trente-six logements dans cette cité du Beugnon qui va pouvoir sortir de terre. J'insiste un peu, 200 logements démolis, 785 réhabilités ou résidentialisés, 36 à reconstruire, en réalité 36+4, c'est vraiment un engagement massif de l'Agglomération en direction du logement et singulièrement, du logement social sur notre territoire. Y a-t-il d'autres demandes de précisions ? Mme CHANTEFORT.

Mme CHANTEFORT : Merci, Mme la présidente. Est-ce que vous pourriez nous indiquer le taux de vacance dans le système du Val de Berry ? A-t-on une idée du taux de vacance des appartements ?

Mme FELIX : De mémoire, le taux de vacance est indiqué dans le rapport sur lequel nous avons pris acte précédemment. Il se décompose en pas beaucoup de vacances commerciales et un peu plus de celles liées à la démolition. Parce qu'avant de reconstruire, il faut commencer par démolir. Il faut donc vider les appartements et pendant un certain temps, on a de la vacance commerciale. Cette dernière a tendance à baisser, elle était 5,09 en 2023 contre 5,6, par contre, la vacance pour démolition a plutôt augmenté, puisqu'elle était à 8,42 contre 7,9, principalement sous l'effet des décisions de démolir la majorité des logements de la cité de l'aéroport. Parce que là, c'est une centaine de logements à démolir à l'aéroport. Je considère que l'on a pris acte.

5. Décisions de la présidente agissant par délégation du conseil communautaire : compte rendu. Marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT et leurs avenants pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant : information du conseil communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte des décisions prises par la présidente depuis la date à laquelle le précédent compte rendu, présenté lors de la séance du conseil communautaire du 6 octobre 2025, avait été arrêté ;
- de prendre acte de l'information sur les marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant, depuis la date à laquelle le précédent compte rendu, présenté lors de la séance du conseil communautaire du 6 octobre 2025, avait été arrêté.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : Et il y a les décisions que j'ai prises par délégation de votre conseil. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières. Je n'en vois pas. Je considère que nous avons pris acte. Et je vais pouvoir passer la parole à M. le vice-président.

Délibérations présentées par M. GALUT : Développement économique, promotion du territoire

6. Délégation de Service Public Aéroport de Bourges. Rapport annuel 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la communication du rapport annuel du délégataire présenté dans le cadre de la délégation de service public – gestion de la plateforme aéroportuaire pour l'année 2024.

Prend acte

Interventions :

M. GALUT : Merci, Mme la présidente, mes chers collègues. Comme chaque année, je dois vous présenter le rapport de délégation de service public de l'aéroport, rapport annuel 2024. C'est toujours un décalage par rapport à cela. Je rappellerais que l'aéroport de Bourges est aujourd'hui à la croisée des différents projets et enjeux en matière de défense. Il est important de le considérer dans un environnement global. Une mise en œuvre cohérente de cet ensemble pourrait faire de l'aéroport de Bourges un écosystème industriel local, stratégique, conjuguant industrie, innovation et développement durable, le tout intégré dans un environnement urbain. Toutefois, le pilotage coordonné des différents projets et enjeux sur et autour de l'aéroport, doit prendre en considération le nécessaire maintien de son usage civil, commercial, d'urgence sanitaire, de soutien militaire et d'accès à des besoins d'industrie. Il doit être considéré comme étant un vecteur de notre activité et de développement pour le territoire. Je rappelle aussi que, au regard de l'importance des filières d'industries et de défense présentes sur le territoire de Bourges Plus, du contexte géopolitique qui nécessite une sécurisation de la souveraineté industrielle, le développement économique peut s'articuler autour des entreprises. C'est ce qu'il est important de noter, on essaie de le spécialiser dans les drones civils et militaires, en s'appuyant sur l'entreprise Carbon01 présente sur le site de l'aéroport spécialisée dans l'aéronautique, dans l'innovation et dans la comptabilité des projets avec ceux de MBDA. Un renforcement de l'offre à destination des entreprises, notamment par rapport à l'attractivité de l'aéroport de Châteauroux, éviterait ainsi le risque de non-installation ou de départs d'entreprises du territoire tout en respectant le cadre du projet de celui-ci qui allie attractivité économique, conservation du capital technologique et spatial dans un territoire résilient.

À la suite de l'examen de ce rapport, il convient de relever les principaux points et attentions suivants : après une année 2023 marquée par une forte baisse d'activité -16,2 %, l'année 2024 se stabilise avec une légère hausse 1,4 % du trafic global de l'aéroport de Bourges. Ce résultat, mes chers collègues, reste fortement influencé par l'aviation de loisir qui représente près de 80 % du trafic de la plateforme, l'aviation d'affaires également dépendante des mouvements de l'aéronef basé est en recul. À l'inverse, les mouvements de travail aériens sont en forte hausse et montrent la dynamique des entreprises implantées sur la plateforme, venant opérer depuis celle-ci.

D'un point de vue économique, la hausse des charges et notamment des coûts d'entretien et de maintenance conduisent à un résultat déficitaire de -29 049 € pour la deuxième année consécutive. Le résultat de 2022 ayant été reversé en bénéfices et non apporté au compte pour report à nouveau, le bilan comptable affiche des capitaux propres négatifs de 40 411 €. La société mère devra intervenir pour apurer le report à nouveau devenu négatif. La contribution de fonctionnement actualisée versée par Bourges Plus s'est portée à un montant de 232 125 €. Aucune part variable de la redevance domaniale n'a été reversée, en raison d'un résultat déficitaire et d'un report à nouveau négatif.

Concernant l'état de réalisation du plan d'investissement à la charge du concessionnaire, certaines opérations n'ayant encore pas été réalisées, la valeur totale des opérations réalisées au 31 décembre 2024 est de 182 667 €, contre un budget provisionnel de 236 187 €.

Conformément au contrat de DSP, une provision de 15 000 € a été constituée par le délégataire au titre de l'exercice 2024. Les opérations ont été engagées à hauteur de 21 715 €, en tenant compte du reliquat de l'année N-1, le budget GER présente, au 31 décembre 2023, un solde positif de 55 298 €. La dotation 2024 porte ce montant à 70 290 €. Il faut souligner que la mesure de la satisfaction des usagers montre des résultats supérieurs aux objectifs, un point d'attention est porté sur le respect du niveau de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs affiché, qui a fait l'objet de dix-neuf jours en service réduit en 2024. Si des actions sont mises en place pour favoriser le développement des activités de l'aéroport, d'autres, prévues dans le plan stratégique de développement qui nous avait été présenté à l'époque par le concessionnaire, restent à mettre en place, pour assurer le rayonnement de l'aéroport auprès des acteurs économiques locaux et du public. Le concessionnaire continue de déployer des actions environnementales, aucun mouvement de personnel n'a été relevé en 2024, l'équipe opérationnelle est composée de six agents ETP, la société concessionnaire est représentée par un agent mis à disposition par le siège, le concessionnaire fait état de douze stagiaires sur soixante-dix jours en lien avec les établissements locaux. La variation des tarifs n'est pas appliquée via un taux uniforme à l'ensemble des prestations. Si les écarts sont moins importants que lors de l'exercice 2023, il conviendra de rappeler une nouvelle fois cette exigence à l'exploitant.

Comme rappelé lors du précédent exercice, il est plus que jamais essentiel que le concessionnaire déploie des efforts pour mettre en place des actions visant à favoriser le développement continu des activités, à promouvoir l'apport de l'aviation d'affaires pour les entreprises locales, afin de renforcer l'aviation commerciale contribuant à l'équilibre économique du service. Ces actions doivent être reportées auprès de Bourges Plus, afin de lui permettre d'en mesurer les impacts pour le territoire.

Il vous est donc demandé de prendre acte de la communication de ce rapport.

Mme FELIX : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Le rapport le dit, on est en train d'évoluer sur un aéroport qui vient en soutien des industries dans la mise au point d'un certain nombre de biens industriels, plus que comme un aéroport de flux. Et je pense que c'est intéressant comme modèle. Après, il faut trouver le bon équilibre économique de tout cela. Merci beaucoup. Délibération suivante.

7. Modification du règlement d'aide aux entreprises en matière d'investissement immobilier sur le territoire de Bourges Plus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le principe de modification du règlement d'aide aux entreprises en matière d'investissement immobilier ;
- d'approuver le règlement ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Mes chers collègues. C'est une délibération qui vous demande de modifier à la marge sur quelques points de détail, le règlement d'aide aux entreprises en matière d'investissement immobilier sur le territoire de Bourges Plus. Nous en avions débattu le 27 juin 2024 dernier et l'avions bien sûr adopté, mais il y a quelques modifications techniques que Mme la présidente va vous demander de voter, si vous en êtes d'accord.

Mme FELIX : Merci. Il y a des choses extrêmement techniques, mais deux particulièrement importantes. La première est que l'on fait évoluer l'éligibilité pour permettre d'accompagner des entreprises de l'industrie culturelle, qui ne sont pas toutes enregistrées avec un numéro classique des entreprises. Et on aura un dossier à vous présenter au mois de décembre qui va répondre à ce besoin. La deuxième est de modifier à la fois les plafonds et les taux d'aide pour les entreprises d'économie sociale et solidaire, et on va s'en servir tout de suite puisque M. GALUT va nous présenter un rapport concernant EMMAÜS, qui va bénéficier de cette évolution de règlement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

8. Aide financière au projet immobilier de l'entreprise BRASSERIE BOS/SCI BADINGUET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution de l'aide de 80 000 € à la SCI BADINGUET ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Ce n'est pas tout à fait celle d'EMMAÜS, mais ce sera la suivante. J'attire votre attention sur la prochaine délibération qui concerne l'entreprise BRASSERIE BOS connue dans l'Agglomération de Bourges comme un haut lieu culturel, festif, agréable, et vous devez savoir que cette brasserie occupe un bâtiment de 1 000 m² de plus en plus contraint. Il nous a été présenté un projet qui consiste en la construction d'un bâtiment de 1 500 m² avec centrale voltaïque en toiture. Par rapport à cela et conformément à notre règlement, il est demandé un soutien à Bourges Plus que nous vous proposons de mettre en œuvre pour un montant important de 80 000 €. Et je pense que le projet qui représente au total un montant prévisionnel de 1 155 000 € peut être renforcé par cette aide qui me paraît légitime et nécessaire.

Mme FELIX : Sur un projet assez vertueux en matière d'économie foncière. Ce qui est donc aussi intéressant pour nous. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Aide financière au projet immobilier de l'association EMMAÜS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement de l'aide de 32 000 € à l'Association Emmaüs ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Délibération suivante, il s'agit du très beau projet EMMAÜS. Afin de mener à bien l'ensemble de ses activités, EMMAÜS souhaite rénover un bâtiment préexistant afin de le moderniser et de l'équiper, et ainsi de répondre aux contraintes de ses activités économiques en constante évolution suivant la loi AGEc de 2020. C'est un projet global à 160 000 € HT et il vous est demandé un soutien à hauteur de 32 000 €, Mme la présidente.

Mme FELIX : Je pense que c'est un dossier sur lequel on convergera aisément. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Aide financière au projet immobilier de l'entreprise SARL PASSION CONFISERIE/SCI LA BONBONNIÈRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution à la SCI La Bonbonnière qui porte le projet immobilier de la société PASSION CONFISERIE, d'une aide de 73 300 € ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : Toujours un projet immobilier qui concerne l'entreprise PASSION CONFISERIE jusque-là installée à Brécy, mais il y a eu des problématiques d'immobilier. Celle-ci souhaite poursuivre son développement et a choisi

de le faire à Saint-Germain-du-Puy. Le projet global est d'un montant de 733 815 € et dans le cadre de notre règlement, il pourrait être apporté une aide de 73 300 €. Si nous calculons bien, 10 % du projet.

Mme FELIX : *On va pouvoir manger des pop-corn au chocolat ! Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

11. Lancement du quatrième concours d'innovation de la défense « DefStart »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement de la quatrième édition du concours DEFSTART ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer le règlement.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : *Délibération suivante, il vous est proposé de lancer le quatrième concours d'innovation de la défense « DEFSTART ». C'est un concours qui a remporté un fort succès ces dernières années, avec certaines pépites que nous avons accompagnées, qui interviennent nationalement, voire internationalement, y compris une certaine lumière notamment dans le cadre de la guerre en Ukraine. Vous en avez sûrement entendu parler. Il vous est proposé une nouvelle version du règlement avec la création de trois prix principaux et d'un quatrième qui serait le prix du coup de cœur du jury. Le premier prix serait doté de 30 000 €, le deuxième de 20 000 €, le troisième de 10 000 €, et je rappelle que l'intérêt, au-delà de cette somme importante, est le fait qu'il y a un hébergement gratuit en bureau meublé au sein de la pépinière d'entreprises Bourges Plus pendant un an, et une intégration à l'incubateur de start-up. Ce qui permet à ces entreprises d'évoluer dans un écosystème de plus en plus important à Bourges. C'est pour cela que nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, de lancer ce quatrième concours d'innovation de la défense « DEFSTART ». Je rappelle que les industriels, la DGA sont dans le jury, c'est un concours qui a une vraie utilité technologique et une vraie notoriété pour l'Agglomération de Bourges qui a la compétence.*

Mme FELIX : *Merci de cette précision, d'autant qu'une des entreprises va s'installer, mais j'avoue que je ne sais même plus si c'est sur Bourges ou Trouy. C'est à moitié, c'est donc bien l'Agglo. Dans l'écosystème de l'aéroport dont on vient de parler, tout cela est Dieu merci un peu cohérent. Y a-t-il des votes contre le lancement de ce quatrième concours ? Des abstentions ? Je vous remercie. On va être sur quelque chose d'un peu moins lourd, néanmoins très utile.*

12. Subvention Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises du Cher

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder la subvention de 3 600 € à l'association CCREC ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : *Comme chaque année, il vous est proposé de subventionner le Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises du Cher, à hauteur de 3 600 €.*

Mme FELIX : *Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Délibération suivante que l'on aurait pu joindre à la précédente, parce qu'elle était dans la continuité.*

13. Convention de pôle d'innovation DGA-TT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de coopération relative à la création du Pôle d'innovation ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la délibération ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à participer au Comité de Pilotage du futur pôle d'innovation et aux différentes instances de ce pôle.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GALUT : *C'est une convention du pôle d'innovation DGA-TT et Agglomération de Bourges. Je rappelle que cette convention concerne les missions du futur pôle d'innovation de défense, la mise en place de cette convention formalise un partenariat entre les parties dans le but de favoriser le développement de l'innovation dans le domaine de la défense, de la captation du besoin des utilisateurs, d'identifier et d'expérimenter les nouvelles technologies*

dans la défense possiblement éligibles au concours « DEFSTART ». Je rappelle que Bourges Plus est représentée par sa présidente au sein du comité de pilotage du pôle innovation, ce dernier doit élaborer la stratégie de développement du pôle, coordonner et suivre les activités réalisées dans le cadre de la convention. Il n'y a pas d'incidence financière. Cette convention s'inscrit dans une logique de partenariat renforcée et constructive en faveur du développement économique et de la structuration de la filière de la défense locale. Cette convention permettra également d'identifier des projets éligibles au concours « DEFSTART ».

Mme FELIX : Ce n'est pas nouveau que l'on a une coopération avec les forces armées et les différents établissements du ministère de la Défense ici, mais nos partenaires ont souhaité le formaliser à nouveau et je pense que c'est une bonne chose, c'est une reconnaissance mutuelle utile. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. On clôt ce chapitre au niveau du développement économique qui est riche ce soir, merci, M. le vice-président, et on ouvre celui du débat d'orientation budgétaire avec le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes que M. GARCIA va nous présenter. Puis sur le rapport de développement durable, avec M. POYET et enfin, sur le rapport budgétaire que M. BOUDET nous présentera. M. GARCIA, vous avez la parole.

Délibération présentée par M. GARCIA : Plan vélo intercommunal

- 51 présents -
Départ de M. MERCIER

14. Rapport sur l'égalité femmes/hommes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en vue de la préparation du budget 2026.

Prend acte

Interventions :

M. GARCIA : Merci, Mme la présidente, mes chers collègues. Le rapport sur l'égalité femmes/hommes qui nous est aujourd'hui présenté, n'est pas seulement une obligation légale que l'on rappelle systématiquement avant le débat d'orientation budgétaire, c'est aussi le miroir de notre engagement collectif pour tendre à une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de notre EPCI. Il constitue également un levier de cohésion à l'efficacité de nos politiques publiques et – vous l'aurez certainement remarqué – en 2025, des progrès indéniables ont été réalisés. Et même si les résultats sont toujours perfectibles, nous pouvons nous féliciter d'agir avec dynamisme dans ce domaine.

Quelques points très positifs à souligner. Concrètement, quand on regarde l'index d'égalité qui est de 87 %, il se situe au-dessus des objectifs légaux puisqu'ils sont de 75 %. Même s'il y a eu un recul de 5 points en 2024, notez que cet indice est synonyme d'une très grande performance dans le domaine de notre EPCI.

Un point très positif à souligner, c'est la parité dans les formations. Une répartition équilibrée : 50 % des femmes et des hommes ont suivi une formation en nombre d'effectifs. Un autre point très intéressant est l'accès au poste d'encadrement, puisque l'on note une progression des femmes parmi les directeurs : six femmes et six hommes en 2024. Et une innovation, notamment en ce qui concerne les aménagements pour les pathologies gynécologiques, endométriose particulièrement, que nous avons décidé depuis juillet 2025. Également à souligner la participation de notre EPCI en finançant les actions d'UFOLEP en ce qui concerne la mobilité et le savoir rouler par les femmes en vélo.

Cependant, quelques nuances et limites sont à apporter sur le score en baisse sur l'écart des rémunérations des fonctionnaires, ce qui pourrait aussi s'expliquer par la représentation ou la surreprésentation des femmes dans le domaine administratif et surtout dans les postes de catégorie C, qui sont moins valorisées au niveau de leurs rémunérations.

Le télétravail et les filières. 72 % de femmes télétravailleuses concentrées dans les filières administratives, et souvent des postes de catégorie C, et une sous-représentation des femmes dans les filières techniques : 20 % de femmes contre 80 % d'hommes.

En ce qui concerne le temps partiel, ce qui nous donne évidemment des indicateurs sur la parentalité, cinq femmes contre deux hommes en 2024. Ce qui confirme une charge familiale inégale. Puisque cela sous-entend que la femme occupe toujours une place plus importante dans la charge familiale que les hommes.

Des demandes de formations ont été rejetées, au nombre de 104, qui peuvent être aussi liées à d'autres facteurs et pas forcément une volonté.

À noter les clauses sociales dans la commande publique : 11 % de femmes sont bénéficiaires de clause insertion, notamment dans le nouveau programme de renouvellement urbain depuis 2020, et l'atelier Best emploie dix-sept femmes contre dix hommes. On note aussi une surreprésentation des femmes à ce niveau-là.

Quelques pistes que l'on pourrait peut-être améliorer. Analyser les écarts salariaux, pour bien déterminer si c'est vraiment bien lié à la filière métier et au niveau de compétence. Les femmes se dirigent plutôt vers ce type d'emplois parce que c'est plus facile après pour gérer sa vie de famille, c'est aussi une possibilité. En tout cas, ce sont des pistes de réflexion que nous devons amorcer. Le télétravail est toujours difficile dans certaines filières, notamment techniques. On peut se poser la question de comment on pourrait l'étendre autrement. Je pense que là aussi, ce sont des freins qui s'imposent à nous et qu'il est difficile de lever. Mais peut-être aussi, impliquer davantage les hommes dans les dispositifs de parentalité. Nous sommes assez performants en la matière, mais peut-être que cela permettrait aux femmes d'être moins à temps partiel si les hommes le prenaient également.

Je pense que ce qu'il faut retenir, et je conclurai là-dessus, c'est que le rapport montre que notre EPCI exprime une volonté forte d'agir en la matière, qu'il existe encore des défis à surmonter et à relever, et il nous montre aussi que ce rapport de l'égalité femmes/hommes est un chantier permanent. Nous avons des résultats encourageants,

comme l'équilibre des formations ou la parité dans le conseil de développement, mais aussi des défis qui persistent, comme la sous-représentation des femmes dans certains métiers. Et je conclurai en vous disant que l'égalité n'est pas une question de justice, mais aussi un gage d'efficacité et de dynamisme pour nos services. Je remercie également les services qui ont largement contribué à la rédaction de ce rapport, et de me l'avoir présenté avec les intérêts qu'il comportait.

Mme FELIX : Merci beaucoup, Stéphane (GARCIA). Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? M. SANTOSUOSO.

M. SANTOSUOSO : À l'occasion de cette présentation d'excellente qualité, ce serait encore mieux si on entendait tout. La parole de M. GARCIA est timide. À l'occasion de la commission, j'avais émis un souhait de prendre en considération trois éléments qui me paraissent importants et spécifiques de la femme : la notion d'égalité évidemment est quelque chose de tout à fait louable, sauf qu'il y a des impératifs incontournables que l'on ne pourra pas régler, c'est la partie physiologique. La notion de musculature féminine est tout à fait différente de celle des hommes, et à un moment ou un autre, il faudra voir comment, dans les postes et conditions de travail, on pourra améliorer ceci. Cela dépend aussi et bien sûr de la Médecine du travail, il y a un très gros travail à faire là-dessus. La deuxième chose est qu'il y a des spécificités de souffrance de la femme qui sont un peu particulières. Vous comprendrez aisément, et surtout un peu maintenant, tout simplement pour des problèmes de souffrance de surcharge de travail familial, maternel et la notion des harcèlements. Et ceci n'est pas forcément pris en compte dans la notion d'égalité. Il faudra un peu se pencher sur ce problème.

Le troisième élément est un problème d'évolution de carrière. Sachant qu'à certaines périodes de l'année, une femme pourrait avoir 2,8 enfants, voire moins, ceci veut dire qu'il y a une incapacité au niveau du travail qui est à chaque fois de l'ordre de l'année. Sans compter les surcharges que cela entraîne par la suite.

L'autre aspect que vous avez tout de suite enregistré et sur lequel nous avons voté, c'est la physiologie féminine, qui fait qu'il y a certaines pathologies qui justifient une considération particulière, et nous avons voté là-dessus pour la mise en place d'une maladie particulière : l'endométriose.

Sur ces trois éléments, il faut que l'on travaille un peu si on veut se rapprocher un peu plus de la notion d'égalité.

Mme FELIX : Mme BESSARD.

Mme BESSARD : Merci, Mme la présidente. Je voulais réagir et aller dans le sens des propos de M. SANTOSUOSO. Les femmes ne nient pas les différences physiques et physiologiques, nous sommes toutes et tous différents. Ce que les femmes demandent, c'est bien l'égalité des droits et la prise en compte de la spécificité de leur corps, y compris dans le cadre du travail. L'Agglomération Bourges Plus en a pris compte, en prenant cette mesure favorable aux agentes qui souffrent d'endométriose ou de cycles menstruels douloureux, mesure que nous avons adoptée en juin dernier. En effet, il y a à progresser et à prendre en compte toutes les questions liées à la ménopause, c'est aussi un sujet sur lequel il faut que l'on travaille collectivement.

M. SANTOSUOSO, c'est peut-être la légère différence dans notre manière d'aborder le sujet, les femmes ne font pas les enfants toutes seules. Et tant que la question de la parentalité ne sera observée que sous le prisme féminin, nous ne progresserons pas en matière d'égalité professionnelle. Les écarts de rémunération ne sont pas décrétés par les entreprises ou les collectivités, je pense et j'espère que nous faisons les efforts pour avoir une attention sur les promotions, les avancements de grades des agentes, au même titre que pour les hommes. La question du rééquilibrage de ce qui se passe à la maison est fondamentale, parce que les écarts de salaires interviennent après la première maternité. Et sur la question de la parentalité, j'insiste, parce que tant que l'on n'aura pas obtenu un congé post-naissance équivalent pour le deuxième parent à celui de la mère, nous n'avancerons pas. Parce que tout se joue au moment de l'arrivée de l'enfant et du partage des tâches, parentales et domestiques, c'est à ce moment-là que les choses se jouent. Et aujourd'hui, les pères n'ont pas tous recours au congé parental, paternité, sur les vingt-huit jours, seuls sept sont obligatoires. Ils n'y ont pas recours, parce qu'il demeure des stéréotypes sexistes, ils sont parfois stigmatisés. D'où la nécessité d'un caractère obligatoire sur la totalité du congé paternité et celle d'étendre à dix semaines, pour obtenir un congé deuxième parent équivalent à celui de la mère.

Les inégalités de salaires ont été le sujet de la semaine, puisque depuis 2016, l'Association « Les Glorieuses » fait un calcul. Depuis ce lundi 10 novembre 11h31, les Françaises travaillent gratuitement. Selon l'INSEE, l'écart moyen annuel est de 22 % dans notre région, ce qui est la même chose à l'échelle nationale. Concrètement, sur un an, ce sont 4 000 € d'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes, c'est l'INSEE qui a fait les calculs. Sur l'ensemble d'une carrière, vous voyez ce que cela peut représenter. Sur vingt-cinq ans, ce sont 100 000 €.

Je voulais juste compléter le propos de M. SANTOSUOSO, sur la nécessité de prendre en compte la spécificité du corps des femmes, mais s'agissant de l'égalité professionnelle, je crois que tant que nous n'aurons pas obtenu un juste rééquilibrage du partage des tâches domestiques et parentales, nous n'arriverons pas, nous ne progresserons pas. Merci.

Mme FELIX : Merci. Je crois que c'est un point sur lequel M. GARCIA a aussi insisté. Je me permets une petite diversion, mais pas tant que cela. Ce week-end à Bourges, dans le tiers lieu que nous avons contribué à ouvrir, il y avait un rendez-vous de joueurs en ligne qui s'étaient donnés comme objectif, ils le font à Orléans depuis plusieurs années, par les messages qu'ils portent sur les réseaux pendant vingt-sept heures de suite, de rassembler des financements pour trois associations : le planning familial du Cher et celui du Loiret, et le CIDFF au niveau régional. Associations qui sont fragilisées de façon importante par les baisses de subventions. Et ces jeunes gens, jeunes filles qui savent quelle est l'importance d'avoir accès au planning familial et cette protection par le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, font de leur engagement - le jeu en ligne – un moyen pour collecter des fonds. Ce qui est aussi intéressant, c'est que nous avons de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes... et les questions de harcèlement, dont celui en ligne. Puisque nous sommes sur des gens qui sont beaucoup en ligne, qui aiment beaucoup communiquer, jouer en ligne – et on a échangé là-dessus avec les jeunes – dans un univers en ligne qui est très masculin, le risque du propos sexiste est plus élevé. Il est donc aussi important que l'on forme des jeunes femmes sur les métiers liés au numérique et à l'informatique, parce qu'il faut que ces communautés, y compris celles en ligne, deviennent mixtes. Parce que, déjà le fait qu'elles soient mixtes est le début de la régulation. À cette occasion, je me permets d'échanger avec vous là-dessus, parce que je pense

que sur ce territoire, on forme des gens, notamment des ingénieurs, et il me paraît important qu'il y ait une forme de mixité parmi ces derniers.

Je vous propose que l'on passe au rapport de développement durable, et je passe la parole à M. POYET.

Délibération présentée par M. POYET : Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal

- 51 présents -
Départ de M. LEFELLE et arrivée de M. BEDIN

15. Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la présentation du rapport 2025 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération de Bourges, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

Prend acte

Interventions :

M. POYET : Merci, Mme la présidente. Si vous en êtes d'accord, le rapport que je vais vous présenter sera complété par Mme SEGUIN et M. STOQUERT. Comme nous avons fait l'an passé.

Pour vous dire que ce rapport annuel est une obligation prévue par la loi qui porte l'engagement pour l'environnement, loi de 2010, et qui permet de faire le point sur la manière dont les objectifs de développement durable sont pris en compte dans les compétences de l'Agglomération. Des objectifs au nombre de dix-sept, parmi lesquels on peut relever : la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, la gestion des ressources et des déchets, le développement des modes de déplacement durable. J'ai relevé quelques actions significatives parmi les thématiques retenues et qui s'inscrivent dans cette démarche de développement durable. D'abord, le PCAET, Plan Climat, Énergie Et Territoire approuvé en décembre 2021, avec son programme d'actions sur six ans, destiné à favoriser la diminution des gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air. Ce programme d'actions arrive à sa cinquième année de mise en œuvre, et 89 % des actions sont réalisées ou engagées. On peut citer le lancement d'une démarche ciblée sur l'adaptation au changement climatique, des sessions de formation qui ont été organisées et proposées à l'ensemble des élus municipaux, et le déploiement de plusieurs actions pour favoriser l'évolution des mobilités.

S'agissant du développement économique. On notera que l'événement « Les Trophées des Entreprises du Cher » coorganisé, permet à celles-ci de valoriser leurs pratiques et leurs innovations et, notamment sur des sujets de transition lorsqu'elles présentent leur candidature. Le programme national « Territoire Industrie » qui vise la réindustrialisation du pays : Plusieurs intercommunalités ont rejoint Bourges Plus, permettant de développer les entreprises locales et dans des compétences spécifiques, comme la cybersécurité, la pyrotechnie ou encore les métiers du bois et de l'environnement. La requalification de la zone d'activité Charité-Sancerrois s'est poursuivie avec une extension de la réflexion aux boucles énergétiques.

S'agissant du commerce et de l'artisanat. En 2025, on relève le lancement d'une étude sur la vacance commerciale et résidentielle, pour identifier les toutes solutions qui permettront de remettre en location des logements commerciaux concernés. Et, fait important, depuis la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale, ce sont 86 commerçants et artisans qui ont bénéficié du dispositif.

Concernant le tourisme. Dans la perspective de « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 », la Ville de Bourges et Bourges Plus ont souhaité agir pour une capacité d'accueil touristique de qualité. Bourges Plus a créé un fonds d'aide spécifique à l'hôtellerie, pour participer à la remise à neuf du parc hôtelier et la possibilité d'aménager d'autres chambres ou faciliter la rénovation d'hébergements existants. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, on note plusieurs actions. Comme les aménagements du Canal de Berry à vélo qui sont poursuivis, les travaux d'aménagement de la véloroute 48 entre Bourges et Aubigny – on sait que les travaux ont débuté à chaque extrémité –, la mise en place d'une signalétique naturaliste.

Les mobilités et les voiries. En 2025, les étapes préalables au développement du BHNS se sont poursuivies avec l'aménagement de l'Avenue d'Issoudun à Bourges, le lancement de deux études : une première concernant la Route de la Charité à Saint-Germain-du-Puy, de manière à étudier les possibilités de partage de la voirie et les aménagements cyclables et piétons de cet axe. La seconde concerne la création du pôle d'échange multimodal à la gare de Bourges. Des ajustements ont également été apportés au transport à la demande VitaBus, afin de répondre davantage aux conditions d'utilisation pour le public. Et notamment le public scolaire.

Le Plan Vélo Intercommunal. En 2025, la mise en œuvre du Plan Vélo s'est traduite par la réalisation de nouveaux aménagements cyclables, parmi lesquels la réalisation de travaux entre la Route de Berry-Bouy et la Rue Henri Debord à Saint-Doulchard. La jonction cyclable entre le centre de Saint-Just et le Canal de Berry. La création d'un itinéraire cyclable entre la Chapelle Saint-Ursin et le Chemin de Villeneuve à Bourges. L'aménagement du pont supérieur, de la Place Hervier. Et précisons que Bourges Plus a acquis en 2024 l'outil « Geovelo », plateforme numérique, qui permet à partir d'un smartphone d'accéder à plusieurs itinéraires cyclables.

S'agissant de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme intercommunal. Dernièrement, on a installé la commission locale du site patrimonial qui sera chargée de piloter et de suivre l'élaboration d'un règlement pour l'extension du périmètre du site patrimonial remarquable. Auparavant, le périmètre avait été validé par la commission nationale.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a fait l'objet de plusieurs modifications de droit commun, je crois que l'on en est à six, que les principales mises à jour ont porté sur les énergies renouvelables, sur des règles paysagères et environnementales, sur la requalification de la zone d'activité Charité Sancerrois, et les élus du conseil communautaire ont dernièrement rendu un avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale porté par le PETR.

Concernant l'habitat. Bourges Plus apporte toujours son conseil et son aide financière en matière de rénovation d'habitat, grâce au dispositif d'accompagnement que sont la maison de l'habitat du cœur de ville, la plateforme territoriale de rénovation énergétique « énergie neuve ». Il y a également des aides spécifiques qui sont accordées pour l'utilisation de matériaux biosourcés. En parallèle, Bourges Plus poursuit l'organisation de formation d'artisans. Concernant les déchets. Les principales actions en 2025 ont été la mise en œuvre de la gestion séparée des déchets alimentaires. Collecte de ces derniers en point de regroupement dans des abris bacs, dans des secteurs ou des communes dans lesquelles les habitants ne disposent pas de jardin. Poursuite de la réalisation de sessions de sensibilisation avec remise de composteurs pour les habitants disposant d'un jardin. Enfin, la fréquence de collecte des bacs verts et jaunes est passée à une fois toutes les deux semaines. De manière à limiter l'augmentation des coûts. Je pense que je vais passer la parole à Mme SEGUIN.

Mme SEGUIN : Merci, Denis (POYET). Dans le domaine de la biodiversité pour 2025, ce sont de nouvelles études qui ont permis d'affiner le maillage de la trame verte et dont les données seront reprises dans la prochaine modification du PLUi. L'année 2025, c'est aussi celle de l'écologie, du 21 au 24 mai, avec un après-midi festif au Jardin de l'Archevêché et la poursuite des manifestations dans les communes, en lien avec d'autres événements sur la même commune. C'est l'accompagnement de ces dernières avec l'association « Nature 18 » et les services de Bourges Plus, pour les plantations de haies sur le territoire. C'est aussi un inventaire de biodiversité à proximité de la STEP, afin de définir un plan de gestion aux abords de la station d'épuration. C'est également la poursuite du fonds de concours de 22 000 € pour les communes qui ont un projet de restauration de zone humide. Soit deux communes que sont Le Subdry et Berry-Bouy qui ont déjà des projets. C'est la poursuite du programme « Territoire engagé pour la nature », prochainement la mise à disposition d'un document pour sensibiliser le public à la pollution lumineuse. Ce sont aussi des animations payées par Bourges Plus « Jour de la Nuit » qui a eu lieu cette année à Lissay-Lochy. La mise à disposition de nichoirs à chauve-souris par Bourges Plus dans les travaux d'isolation, en partenariat avec la Maison de l'Habitat et le muséum d'histoire naturelle ainsi que les artisans. Des réunions de communication auprès des écoles du territoire, afin de s'engager dans une démarche Éco-École et de soutenir leurs projets environnementaux. Je crois qu'il y a eu deux écoles intéressées cette année, mais pas vraiment d'inscription. C'est aussi une visite des élus de la zone humide de la STEP et la découverte de sa biodiversité. En 2026, il est prévu une intégration des données cartographiques des différentes études dans le PLUi, par rapport à ce qui a été fait les années précédentes. C'est toujours l'organisation de la 11^{ème} fête de l'écologie sur le même schéma puisque, a priori ce dernier marche bien avec les communes. La poursuite de l'accompagnement des communes pour la plantation de haies, avec Nature 18 et les services techniques de Bourges Plus. La poursuite de la mise en œuvre de Temitoire Engagé pour la Nature avec des inventaires, des animations conformes à la charte d'engagement entre l'Agence Régionale de Biodiversité et Bourges Plus. Des études pour le lancement d'un atlas de la biodiversité intercommunale qui se fera sur plusieurs années. La poursuite du fonds de concours rétabli cette année pour les zones humides. Le suivi de la pose de nichoirs à chauve-souris, puisque quelques familles se sont engagées à en poser sur leurs nouvelles isolations. L'organisation d'une nouvelle session de formation sur la biodiversité pour les élus et les agents, mais on n'a pas encore le thème. La poursuite auprès des écoles pour informer sur le dispositif Éco-École. Enfin, un peu plus de communication pour les actions menées en faveur de la biodiversité, notamment en commun ou point presse.

M. STOQUERT : Je reprends plusieurs thèmes dont le premier est l'eau potable. Face aux défis collectifs à relever, Bourges Plus a souhaité conduire un processus de concertation citoyenne en 2024, ce qui a permis d'enrichir et d'adapter le plan pour l'Eau de l'agglomération au conseil communautaire du 20 mars 2025. Toute cette année, nous avons travaillé sur le champ captant du Porche et aujourd'hui, nous allons avoir trois délibérations qui le concernent. Le quatrième contrat territorial s'achève en 2025, son bilan a permis d'élargir les objectifs à poursuivre à la prévention de pesticides, de résidus, tout en renforçant les efforts en matière réduction des nitrates. Cette actualisation se traduira par la signature d'un accord de territoire, des agriculteurs concernés, la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'Eau potable. Et nous mettons en place une stratégie foncière qui sera aussi adoptée ce soir, elle débutera par un diagnostic foncier confié à la Safer, pour identifier les opportunités foncières d'acquisition ou échange de parcelles pouvant être activées pour diminuer à terme la vulnérabilité de l'aire d'alimentation.

En matière de sobriété. Une procédure a également été mise en place pour détecter les doses异常ales de consommation d'eau des abonnés, et les informer le plus rapidement de la présomption de fuites dans le domaine privé après compteur. De plus, Bourges Plus a également conduit un audit de ses propres consommations d'eau, en vue d'examiner les possibilités de réduction et conduit une étude d'opportunité de distribution de kits hydro-économiques aux habitants. Des travaux d'installation des ombrières photovoltaïques sur le parking à la toiture du Porche, bâtiment de service de l'Eau sous la ZAC, ont été engagés fin 2025, l'électricité produite sera autoconsommée par les ponts d'alimentation et de l'eau portable du Porche. C'est en cours.

Sur l'assainissement. Pour partager les enjeux environnementaux, des défis et techniques qu'ils se représentent et le rôle de chacun, la direction de l'Eau déploie des actions de sensibilisation dans le cadre de balades au fil de l'eau. En 2025, plus de trois cents personnes ont découvert le circuit d'eau utilisé au sein de la station d'épuration des eaux, Aquavara, associations, écoles, habitants, élus. Je répète ce que vient de dire ma collègue. Point d'orgue : la découverte de la zone humide artificielle qui a été aménagée Chemin de la Prairie. Face aux exigences de sobriété, le service d'assainissement se mobilise également à la production de biogaz pour la station d'épuration d'Aquavara, ce qui représente l'équivalent de 80 % des besoins énergétiques du service.

Autre ressource à recycler par Bourges Plus : les boues produites par la station d'épuration et désormais les biodéchets alimentaires. Bourges Plus a décidé d'acquérir la plateforme de compostage située Route des Quatre Vents à Bourges, à l'issue d'une étude ayant permis de confirmer la faisabilité de l'opportunité de sa rénovation pour le compostage de déchets organiques, en vue de la valorisation de l'agriculture.

Les eaux pluviales. Face aux enjeux de prévention de la pollution et en complément des marées de Bourges, des aménagements paysagers pluviaux ont été mis en service sur le site de l'Épicentre, Avenue de Latre de Tassigny. La direction des eaux pluviales a aussi des vertus pédagogiques, plus de 250 personnes ont déjà visité ces sites à proximité de l'unité de Bourges, habitants du quartier, étudiants, élus. L'eau de pluie des toitures est aussi une ressource alternative à l'eau potable pour l'arrosage du jardin.

Pour accompagner cette pratique, Bourges Plus a conduit une opération collective de mise à disposition de mille citerne d'eau de pluie sur trois ans. Bourges Plus est également membre du syndicat des rivières auquel elle a confié la compétence des milieux aquatiques et de prévention GEMAPI. Depuis 2025, elle est également responsable de la gestion des ouvrages hydrauliques publics. Bourges Plus va s'engager dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, PAPI, animé par l'Établissement Public Loire.

Au niveau du personnel. Une action de sensibilisation à la transition écologique des agents de Bourges Plus, de la Ville de Bourges est organisée, depuis le lancement de cette action en 2024, qui s'appuie sur l'organisation d'ateliers et d'inventions des métiers à bas carbone. Cent vingt agents de Bourges Plus ont été sensibilisés. Pour adapter la facilité de travail quotidien des agents, un dispositif « fortes chaleurs » a été instauré : aménagement du site, horaires en période estivale, dotations en équipements spécifiques : gourdes logotées, semelles rafraîchissantes, casquettes, crème solaire, et une cartographie des points d'eau potable sur l'ensemble du territoire a été réalisée. La collectivité participe financièrement à la protection sociale complémentaire des agents.

Afin de répondre à un objectif de recrutement des collaborateurs dans les métiers dits en tension, une formation niveau Bac+1 sur les métiers de l'eau a été déployée à l'IUT de Bourges, en partenariat avec plusieurs employeurs potentiels : Bourges Plus, communautés de communes, les Terres du Haut Berry, Veolia, SAUR, NCE et EDF. Cette formation sur huit mois, de janvier à août, se déroule en alternance et vise à répondre rapidement aux besoins de recrutement des agents réseau des infrastructures d'eau et d'assainissement au sein des entreprises et collectivités. Bourges Plus et les partenaires engagés prennent en charge la moitié des frais de formation, soit 1 500 € par personne formée. À l'issue de cette première formation, trois personnes ont été recrutées par Bourges Plus.

M. POYET : Il y a encore quelques formations que je ne vais pas citer et que vous retrouverez dans le rapport, qui concernent l'action sociale, l'accessibilité, la santé, les usages génériques et même la politique d'achat durable. On a voulu retenir que l'essentiel. Ce qui est déjà suffisant. Merci.

Mme FELIX : Merci beaucoup, et merci à chacun des vice-présidents et vice-présidentes, aux conseillers et en délégation, parce qu'en réalité, le rapport le montre, c'est dans chaque axe que l'on peut trouver un certain nombre de politiques qui concourent à la question du développement durable et des transitions. Monsieur METTRE.

M. METTRE : Merci, Mme la présidente. Ces ODD nous montrent bien depuis 2015, lorsqu'ils ont été votés à l'ONU, quelque chose de simple. Sans air pur, pas de santé ; sans eau potable, pas de vie ; sans terre arable, pas d'agriculture. Ce sont un peu les fondamentaux de nos territoires.

Je remercie pour ce document sur le développement durable, il est très complet et montre très bien comment Bourges Plus a mené de nombreuses actions en transversalité, qui sont là aussi pour le mieux-être de nos habitantes et habitants. Le premier ODD étant la lutte contre la grande pauvreté. Bien sûr, on n'en est pas là. Même si nous avons des gens en très grande précarité sur nos territoires, cet ODD apparaît deux fois sur ce rapport et notamment sur un travail essentiel. J'en avais parlé l'année dernière sur la précarité énergétique, il y a un travail qui est fait sur l'isolation et l'aide que peut apporter Bourges Plus sur l'isolation des bâtiments. Je pense que c'est très important pour lutter contre cette précarité énergétique. J'ai une anecdote. Je suis allé à un enterrement il y a quelques semaines, au cimetière de Pignoux. Il y avait un de nos agents qui travaillait : il enlevait des feuilles avec une soufflette. Et il m'a dit quelque chose qui m'a un peu transi : « Vous savez, M. METTRE, je ne me chauffe que quand mes enfants viennent à la maison ». C'est une anecdote que je pose là, mais en tout cas, elle est un peu révélatrice que même si les gens travaillent, ils peuvent se retrouver en précarité pour payer leurs énergies. Et que cette politique d'aide à l'isolation est importante et qu'il ne faut pas oublier ce premier ODD qui est quand même le mieux-être des habitantes et habitants.

Vous faites aussi une politique importante en termes de politique de la Ville qui permet de travailler sur cette précarité. Je n'ai pas vu cet ODD – de mémoire c'est la page 34 – sur la santé. Mais le travail que vous avez fait sur la complémentaire santé peut entrer dans cette lutte contre la précarité et la grande pauvreté. Donc je pense qu'il aurait toute sa place, ce pictogramme – si je puis dire –, sur la page de la santé.

Enfin, M. POYET, vous avez parlé de l'usage numérique. Je pense qu'en tant que collectivité, l'usage que nous en avons est très loin d'une optimisation en lien avec les ODD. Je ne parle que des mails multiples que l'on peut recevoir pour avoir le même rendez-vous, en termes de consommation quand ils sont stockés sur des datas, et je ne parle pas des pièces jointes qui nous sont envoyées, alors qu'elles pourraient très bien être avec des codes d'accès sur un espace numérique partagé avec un choix d'accès. Cela coûterait déjà beaucoup moins en terme énergétique et en carbone. Merci, Mme la présidente.

Mme FELIX : Merci. Je vous propose de prendre acte de ce rapport de développement durable. Et je passe la parole à M. BOUDET, d'abord pour une décision modificative puis pour nos orientations budgétaires.

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

16. Décision Modificative n° 2 (DM2) et ajustements APCP

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les décisions modificatives n° 2 concernant le budget principal, Activités locatives, Eau et Assainissement Collectif ;
- d'approuver la création d'une autorisation de programme pour la participation de la Communauté d'Agglomération au projet Cité Jardin de l'Aéroport d'un montant total de 1,5 M€ ;
- d'approuver l'actualisation des autorisations de programme.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : Merci, Mme la présidente. La première délibération concerne une décision modificative n° 2, des ajustements au niveau des autorisations de programme et de crédits de paiement. Les points principaux sont évoqués dans le document que vous avez, à savoir : un complément de 200 000 € de charges de personnel sur le budget principal, complément nécessaire par l'accompagnement plus important à porter dans la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri en matière d'ordures ménagères. Comme évoqué par Mme la présidente en introduction, c'est la participation de Bourges Plus de 200 000 € au programme de démolition de la Cité jardin au quartier de l'Aéroport porté par Val de Berry. Cette opération d'un montant total de 6 M€ est financée à parts égales par le département et par Bourges Plus, à hauteur de 1,5 million, et par la Caisse de garantie du logement local social, CGLLS, à hauteur de 3 M€. Cette décision modificative n° 2 acte en même temps le différé sur 2026 du versement du solde de la participation de Bourges Plus, au redressement de Bourges Habitat devenu Val de Berry. Ensuite, compte tenu des incertitudes sur notre contribution au redressement des comptes publics en 2026, un complément de dotation aux provisions de 900 000 €, afin de disposer au global de 2 M€, permettant le cas échéant de préserver l'équilibre de la section de fonctionnement pour l'année 2026. Voilà, Mme la présidente. Il est donc proposé au conseil communautaire, d'adopter la décision modificative n° 2 ci-dessus présentée concernant le budget principal, activité locative, eau et assainissement collectif. D'approuver la création d'une autorisation de programme pour la participation de la communauté d'agglomération au projet Cité jardin de l'Aéroport, d'un montant de 1,5 montant d'€. Enfin, d'approuver l'actualisation des autorisations de programmes détaillée ci-dessus.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Pour que tout le monde repère bien, on avait fait une provision l'an dernier, à la même époque, de 1 100 000 €, en précaution par rapport au projet de loi de finances 2025 de la part de l'État. On était sur le point et d'ailleurs, on l'avait délibéré en ce sens en budget supplémentaire, de reprendre cette provision. On annule la reprise de provisions et on en rajoute. Parce que ce que nous promet la loi de finances est pire encore, et il nous paraît sage non seulement de maintenir, mais d'abonder cette provision. On aura donc 2 M€ disponibles en cas d'absence de bonne nouvelle. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette décision modificative ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. On peut passer au Débat d'orientations budgétaires.

- 50 présents -
Départ de Mme MICHEL

17. Débat d'orientations budgétaires pour 2026 (DOB 2026)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la communication des éléments relatifs au Rapport d'orientations budgétaires pour 2026 et de la tenue des débats.

Prend acte

Interventions :

M. BOUDET : Merci, Mme la présidente. Je voudrais tout d'abord remercier Gilles METTI, le directeur des finances de l'agglomération, ainsi que ses services pour le travail accompli dans le brouillard le plus important, vu que nous ne savons rien aujourd'hui quant au PLF qui peut-être nous arrivera.

Le budget primitif pour 2026 sera présenté au conseil communautaire du 18 décembre 2025. Le présent point a pour objet de débattre des orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget. Un Rapport d'orientations budgétaires vous a été remis, c'est le support à notre débat. À peu près à la même époque l'an dernier, quand nous débattions de nos orientations budgétaires 2025, la situation des comptes de la nation apparaissait problématique, et la contribution des collectivités locales envisagée pour le redressement s'annonçait sévère.

Aujourd'hui, pour résumer, cela pourrait être pire en 2026. Pire au niveau de la situation financière de l'État, ce qui est une réalité et c'est pragmatique. Pire au niveau de la contribution imposée aux collectivités, notre préparation budgétaire s'inscrit ainsi dans un environnement de plus en plus complexe. Incertitude est le maître mot en préambule de nos débats. Incertitude générale.

Tout d'abord, une incertitude sur le contenu final du projet de loi de finances. Comme vous le savez, l'examen du PLF est toujours en cours, ce projet de loi de finances a été connu tardivement, bien après le lancement de notre préparation budgétaire. Qu'il soit toujours en cours n'est pas le plus préoccupant, ce qui l'est, c'est surtout la version finale qui aboutira avec la multitude d'amendements tous azimuts, qui risque de modifier en profondeur le texte applicable. Nous sommes dans le brouillard. Une incertitude sur le vote même du budget de l'État, c'est aussi un risque. Un risque surtout d'instabilité nationale, mais qui, sans conteste, aura des répercussions sur nos collectivités. Sans budget, quelles seront les dispositions applicables aux collectivités ? Celles du projet initial qui nous sont fortement défavorables ou d'autres encore ? Et cela, sans même évoquer les conséquences bien plus graves encore sur la situation financière de notre pays. Enfin, une incertitude sur le niveau de notre contribution, car c'est bien cela au final qui nous intéresse le plus. Combien allons-nous devoir payer ? Et quand je dis « nous », j'associe également les communes membres de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Avant de mesurer l'effort qui pourrait nous être demandé, rappelons rapidement la situation financière de l'État qui préside à tout cela. Une situation financière préoccupante et encore le mot est faible.

La situation des comptes de l'État continue de se dégrader. Les comptes de la nation sont dans le rouge, un rouge qui s'intensifie d'année en année, hélas. À l'écran, vous voyez les principaux indicateurs financiers. En 2025, la croissance sera certainement inférieure à celle imaginée en loi de finances et elle devrait rester atone en 2026. Bonne nouvelle, l'inflation devrait rester faible. Bonne nouvelle, oui et non, car elle plafonnera d'autant la revalorisation des valeurs locatives servant de base d'imposition aux communes et aux intercommunalités. Le déficit public, lui, n'arrive pas à être résorbé et nous restons très au-dessus des 3 % du PIB. Et rapporté à ce

dernier, ce déficit ne cesse de progresser, avec une volonté en 2026 qu'il n'en dépasse pas 118 %. C'est assez éloquent sur la situation financière. Une année de production nationale ne suffirait pas à rembourser toute la dette nationale qui est au plus haut : 3 400 à 3 500 milliards d'€. Par voie de conséquence, les conditions d'emprunt se dégradent, tout comme est dégradée la note de l'État par les différentes agences financières. Ce qui ajoute encore quelques milliards supplémentaires en charges de la dette. Les intercommunalités sont dans le collimateur, ce n'est pas une nouveauté. Les collectivités sont habituées à contribuer au redressement des comptes de l'État, que ce soit par le ponctionnement de la DGF à un moment donné ou par la mise en place du contrat de Cahors à un autre moment. Rappelez-vous l'an dernier les efforts demandés, notamment avec la création du nouveau dispositif de lissage conjoncturel, le DILICO, en 2026 nous y aurons droit avec de nouvelles mesures pas du tout favorables. La particularité est que l'effort sera prioritairement demandé aux intercommunalités. En l'état du projet initial, ces dernières apporteraient deux fois le niveau demandé aux communes et aux régions. Les intercommunalités sont donc clairement ciblées. Nous pouvons craindre de sérieuses conséquences sur l'équilibre des budgets locaux. Mais sachez toutes et tous que ce DILICO a été largement étendu, il n'a encore pas été adopté, mais des collectivités qui ont déjà été appelées pour le DILICO en 2025 seront fortement pénalisées en 2026, et de nouvelles collectivités vont devoir normalement l'être – mais cela n'a pas été voté –, et nous allons tout faire pour que cela ne soit pas adopté.

S'attendre à continuer à contribuer. À ce stade, on identifie quatre mesures majeures : la première est la nouvelle génération du DILICO, dont la contribution nationale serait doublée pour être portée à 2 milliards d'€. Je ne m'étendrai pas sur ce dispositif décrit dans le rapport, d'autant moins que la commission des finances de l'Assemblée Nationale semble récemment avoir rétorqué qu'il peut revenir sous une autre forme. Juste pour information. L'an dernier, l'agglomération était appelée à hauteur d'environ 220 000 € et j'ai un document qui nous promettait 1,5 million. Ce n'est donc pas deux fois plus. On passerait de 250 000 à 1,5 million – j'ai le document des intercommunalités de France - ce qui n'est pas envisageable. Au final, retenez qu'il s'agit de faire un prêt sur cinq ans à l'État, alors que l'an dernier c'était sur trois ans remboursable à 90 %. Dans le cas présent, ce serait un prêt sur cinq ans, remboursable à 80 %. C'est quand même formidable ! Vous allez voir votre banquier, il va vous prêter de l'argent sur trois ans et vous n'allez lui en rembourser que 80 %. Je pense que cela devrait assez bien se passer. Retenez aussi que notre contribution représentait 237 000 € et surtout, que le champ des contributeurs serait fortement élargi.

Le deuxième impact est la diminution de la compensation au titre des établissements industriels. C'est une mesure qui aurait un impact très fort, qui se traduirait par une baisse de 1,5 million d'€ des allocations compensatrices de CFE (contribution foncière des entreprises). C'est une mesure qui impactera aussi les compensations de taxe sur le foncier bâti des communes où sont implantés les établissements industriels. C'est une mesure qui pénalise les territoires industriel, quand la réindustrialisation de la France devait être à l'ordre du jour. C'est surtout un désengagement accéléré de l'État qui avait accordé cette compensation en 2021 de sa propre initiative, en réduisant l'imposition des établissements industriels. Notez aussi que c'est une mesure brutale pour les collectivités, puisqu'elle ne prévoit pas de plafonnement en fonction de leurs ressources. Plus ces allocations pèsent dans le budget, plus leur diminution de 25 % pèsera dans l'effort.

La troisième mesure consisterait à limiter à nouveau l'évolution des fractions de TVA qui compensent la disparition de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE, (cotisation de la valeur ajoutée des entreprises). Un gel de ces fractions nous a été imposé en 2025. Il s'agirait ici de plafonner l'évolution en 2026, ces fractions représentent 28 M€ pour Bourges Plus en 2025. On est aussi en train d'ôter tout dynamisme à ces recettes et donc au notre.

La quatrième mesure priverait les intercommunalités du bénéfice du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), vous savez que l'on ne la récupère pas à hauteur de ce que l'on paie, non à 20,6 mais plutôt 16,6, et on reviendrait à un retour au droit commun comme les communes en N+1. Aujourd'hui, Bourges Plus récupère le FCTVA en année N, et nous serions sur les mêmes conditions que les communes, c'est-à-dire N+1. On va donc avoir une année blanche sur le FCTVA. Ce qui ne sera pas anodin puisque cela aura un impact de 3,5 M€ en recettes, et pour combler celles-ci, nous devrons faire face et aller financer ce manque par un emprunt. Il faut que vous en ayez bien tous conscience. Donc un effort qui pourrait être considérable. Nous avons tenté de mesurer l'effort global.

Avant de commenter, je veux rappeler qu'il s'agit d'une estimation faite à partir de dispositions du PLF dont certaines, celle du DILICO 2, ne s'appliqueront peut-être pas sans disposer de tous les éléments de calcul. Mais il faut bien que nous nous projetions. C'est donc une estimation qui pourrait être surévaluée ou sous-évaluée.

En tout cas, en l'état, la note apparaît déjà salée. Avec un impact attendu de 2 750 000 € hors FCTVA, contre 840 000 € cette année avec la loi de finances 2025. Vous voyez bien que ce sont 2 millions à aller trouver. Je le redis, nous ne sommes sûrs de rien. Je ne sais pas si c'est de nature à vous rassurer, mais croyez-moi, aujourd'hui, aucune collectivité ne peut dire mieux. Enfin, notez surtout le poids de la réduction des compensations pour les établissements industriels qui, je le rappelle, affectera aussi certaines communes de l'agglomération dès lors qu'une entreprise de ce type y est implantée. Heureusement que notre situation financière est saine.

Après vous avoir promis le pire – ou pas, d'ailleurs –, je vais essayer de trouver quelques motifs d'espoir pour notre construction budgétaire. En effet, nous disposons de deux atouts importants – mais vous le savez –, pour éclairer notre cap dans ce brouillard. Le premier est déjà connu, c'est notre point de départ, notre situation financière est saine. Je le dis régulièrement lors de nos présentations budgétaires, nos fondamentaux restent bons et nous permettent de faire face à l'avenir. À l'écran, vous avez la rétrospective simplifiée des résultats du budget principal de ces trois dernières années. Un autofinancement qui progresse, des dépenses d'investissement qui augmentent significativement, tout en conservant un encours de dette modéré, mais qui commence à progresser, et une capacité de désendettement appréciable. Notre dynamisme fiscal qui est présent grâce à l'industrie de la défense. Notre second atout est l'explosion – excusez-moi du terme –, du carnet de commandes des entreprises du secteur de la défense, qui a pour conséquence l'accroissement exceptionnel de leurs capacités de production sur notre territoire. Le retour fiscal de CFE commencera à produire ses effets en 2026. Cela ne devrait être qu'un début, les entrées en base d'imposition de ces établissements industriels s'échelonneront progressivement les années suivantes. Ce dont profiteront aussi les communes d'implantation à travers leurs taxes sur le foncier bâti. En 2026, en fonction des éléments en notre possession, nous tablons sur une augmentation 4,8 % de CFE, avec même en plus 400 000 d'€ supplémentaires à percevoir en avril. C'est cette CFE qui boostera nos recettes fiscales. Car – on le voit à l'écran –, nous prévoyons généralement beaucoup moins pour les autres postes. Je précise que ces autres évolutions, parce qu'elles ont été calculées avant la connaissance du PLF, n'intègrent pas les ponctions que j'ai

évoquées précédemment, ces dernières impacteront les fractions de TVA et les allocations compensatrices – c'est ce qui est noté en bas dans le tableau –, hors impact PLF.

Quelle stratégie ? Vous devriez me dire : « Mais M. BOUDET ! Nous ne comprenons pas ! Vous nous dites que nous subirons des ponctions sur nos recettes fiscales et vous ne les prévoyez pas ! » Du coup, je me sens obligé de répondre à la question que vous n'avez pas encore posée. Puisque nous ne sommes sûrs de rien sur notre niveau de contribution, le parti pris pour le budget primitif 2026 est d'une part de conserver en prévision de recettes le niveau que nous avions imaginé prudemment, il y a quelques mois. La prudence est de mise. Et d'autre part, de provisionner le risque de contribution que je viens d'évoquer, c'est le même mécanisme de prudence comptable que nous avions retenu au BP 2025 en provisionnant 1,100 million, et nous avons provisionné 2 millions cette année. Ainsi, pour le DILICO, nous prévoyons 500 000 € de dépenses réelles non affectées qui pourront être consacrées le cas échéant, en espérant que ce ne soit pas 1,3 million. Pour le plafonnement des fractions de TVA et la baisse des compensations, dès la DM2 2025, nous prévoyons une provision de 2 M€ qui pourrait être utilisée par le mécanisme de reprise en cas de besoin et ainsi, préserver notre équilibre sur la section de fonctionnement. Ensuite, s'agissant du FCTVA, la marche est trop haute pour compenser, et si le retour au droit commun de l'année N+1 est bien voté, nous ne pourrons le remplacer que par un emprunt.

Quelle stratégie ? En complément, nous avons veillé à encadrer l'évolution de nos charges de fonctionnement, de telle sorte qu'elles progressent à un rythme inférieur au produit tout en intégrant le DILICO à 500 000 €. Nous proposons également que le FPIC soit à nouveau réparti selon le régime de droit commun, ce que nous avons adopté en 2025, et grâce à cela, nous pouvons espérer une épargne brute augmentée de 1 million d'€ au BP 2026 avant que peut-être, elle ne soit rognée par les incidences de la loi de finances définitive. Bien entendu, nous maintenons les taux de fiscalité en leur valeur 2025, il est important de le rappeler.

Maintenant, une fois que nous avons configuré la section de fonctionnement dans ces conditions, nous pouvons réaliser notre programme d'investissement. Ce programme est très conséquent pour l'année 2026. Nous envisageons de l'abonder d'un peu moins de 13 M€ sur le budget principal, passant de 32,32 à 44,99. Ce qui fait une augmentation exacte de 12 670 000 €. Vous pouvez en voir la raison. Les travaux de la maison de l'agglomération qui devraient débuter l'année prochaine, à ce stade, il est prévu une première tranche de crédit de paiement de 15 M€, qui explique à elle seule la variation des dépenses d'équipement. Ce niveau de crédit de paiement pour la maison de l'agglomération nécessitera peut-être d'être retravaillé d'ici le vote du budget primitif, et nous serons attentifs au non-dérapage financier de ce projet collectivement. Notez également qu'en tablant sur l'absence de modification du dispositif de FCTVA, nous pouvons reconduire le montant du recours prévisionnel à l'emprunt pour le budget principal : 19 M€.

Quand nous intégrons tout ce que je viens d'évoquer pour le budget principal, nous obtenons en synthèse l'équilibre global qui apparaît à l'écran en commentaire. Nous avons les confirmations de ce que je viens de dire, à savoir une épargne brute et une épargne nette en nette progression. L'augmentation sensible des dépenses d'investissement tout comme celle des subventions attendues, notamment au titre de la maison de l'agglomération. L'enveloppe d'emprunt maintenue à 19 M€ dans une hypothèse où le FCTVA serait maintenu, avec une perspective maximale de capacité de désendettement aux alentours de huit années d'épargne brute. 45 M€ de dépenses d'investissement. C'est un niveau de dépenses que n'a jamais connu le budget principal de l'agglomération.

Des grands dossiers pour 2026. Je ne me lancerais pas ici dans le contenu détaillé du projet de BP, le rapport contient déjà beaucoup de précisions et j'en dirais simplement quelques mots. La maison de l'agglomération, opération 2026-2027-2028, c'est l'opération phare de ces deux prochaines années. Une autorisation de programme à calibrer en décembre 2025, attribution des marchés de travaux fin 2025, démarrage début 2026, livraison 2028. Un gros travail de recherche de financement déjà réalisé.

Ensuite, le Centre Intercommunal d'Action Sociale créé au 1^{er} janvier 2026. C'est un nouvel engagement de notre établissement. Renouvellement du pacte fiscal et financier à prévoir, j'anticipe peut-être un peu, mais il faudra travailler après les élections municipales sur un nouveau pacte. Puisque le cadre actuel s'achèvera fin 2026. Le périmètre de compétences élargi au 1^{er} janvier, le tourisme, la voirie et les zones d'activités. Simple rappel : notre compétence prend de l'ampleur au 1^{er} janvier, suite aux décisions prises et validées en CLECT au mois de juillet et septembre. Le budget primitif 2026 devra traduire cette extension de compétences.

Ensuite, le développement supérieur, jusqu'ici pour signaler le développement de cette compétence à forts enjeux. Puisqu'en 2026, nous connaîtrons la livraison du complexe sportif de Lahitolle et le démarrage de deux nouvelles opérations, à savoir l'extension de l'INSA avec la participation de Bourges Plus et la construction du Campus pyrotechnie avec la participation de l'agglomération. L'avenant au protocole Bourges Habitat pour la Cité jardin, l'engagement confirmé en faveur des mobilités alternatives : BHNS, PEM et Plan Vélo Intercommunal. Cet engagement aura une nouvelle fois toute sa place dans le budget 2026, avec les projets de bus à haut niveau de service Route de la Charité, la poursuite de l'aménagement des itinéraires cyclables et la participation au Pôle d'Échange Multimodal de notre gare de Bourges. Contribution renforcée au maintien du bon état des cours d'eau et des nappes phréatiques. C'est globalement toute la compétence du cycle de l'eau qui sera renforcée.

Nous allons maintenant aborder la question du prix de l'eau, et nous intéresser au budget de l'eau et de l'assainissement collectif. Il nous faut commencer par le sujet du prix de l'eau avec un rappel sur les nouvelles redevances. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a modifié le système des redevances pour 2025. Trois nouvelles redevances ont ainsi été créées en substitution des anciennes : la redevance sur consommation, la redevance sur performance des réseaux et la redevance sur performance des réseaux d'assainissement. Schématiquement, ce nouveau dispositif assoit les nouvelles redevances performance sur la qualité du réseau. Pour 2026, l'Agence a déjà prévu de réviser ces tarifs, ce qui aboutira, indépendamment des tarifs propres à Bourges Plus, à une augmentation de 13 centimes d'€ par mètre cube pour l'assainissement collectif, à une baisse de 1 centime d'euro par mètre cube pour l'eau. Si l'on s'intéresse au prix voté par et pour Bourges Plus, on se rend compte que le prix de l'assainissement a globalement suivi l'évolution de l'inflation, il est même un peu en dessous et je rappelle que le tarif a même été augmenté, afin de financer la station d'épuration. De plus, le prix de l'eau n'a pas été révisé depuis de très nombreuses années, depuis 2019, cela fait maintenant sept ans, et il accuse un fort retard par rapport à l'inflation. Cette situation gelée du tarif du prix de l'eau n'est plus rentable, parce que les investissements croissants doivent être amortis. À défaut, à moyen terme, nous prendrions le risque de ne plus pouvoir pratiquer les dotations aux amortissements. La proposition qui est faite est d'augmenter le prix de l'eau au rythme de l'inflation, soit +1 %, et de maintenir le prix de l'assainissement qui ne présente pas aujourd'hui de risque de déséquilibre. Au final, cela se traduira sur la facture globale en tenant compte de la révision des tarifs de l'Agence

de l'Eau, par une augmentation d'environ 14 centimes, dont 2 reviendront à Bourges Plus, mais 12 à l'Agence de l'Eau. L'équilibre général du budget de l'eau figurant à l'écran, présente les caractéristiques suivantes : un autofinancement prévisionnel en léger recul, malgré l'inflation appliquée sur les tarifs de Bourges Plus. En partie liée à la hausse des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement plafonnées à 8,4 M€. Ce qui reste un niveau fort comparé au début de mandat. Et une capacité de désendettement qui se dégrade suite aux besoins accrus de financement par emprunt, mais qui reste encore très acceptable.

Sur l'assainissement collectif. Vous pouvez noter la même dégradation d'autofinancement, qui nécessite de prévoir un très léger besoin d'emprunt qui ne sera certainement pas nécessaire, puisque nous disposerons certainement de suffisamment d'excédents fin 2025. Mais c'est notre prudence. Un niveau d'investissement globalement maintenu à 2,8 M€. Il est trop tôt pour investir plus sur ce budget parce que la dette de la STEP est encore très élevée. C'est donc un budget de transition post-STEP. Des dépenses d'investissement consolidées. Je pense que le graphique est suffisamment éloquent, et je l'ai déjà évoqué précédemment, un delta de presque 13 M€ sur nos dépenses d'investissement.

Nous allons maintenant parler de notre dette. Regardons les effets sur celle-ci et notre capacité à la rembourser pour nos trois principaux budgets. Globalement, la capacité à rembourser serait préservée pour tous les budgets. Préservée pour le budget principal, mais dégradée par rapport à la situation actuelle qui est malgré tout assez extraordinaire. C'est sur le budget principal que sont concentrés toutes les contraintes et l'essentiel de nos investissements. La capacité de désendettement du budget principal passerait ainsi de trois années, vous savez que l'on peut aller à deux années, même s'il ne faut pas le faire, et nous monterions à huit années. Bien entendu, si nous investissons la totalité des prévisions. Cela reste une approximation, car deux facteurs sont à prendre en compte : tout d'abord, l'impact réel de notre contribution au redressement public, que nous ne savons pas, plus il sera fort et plus il dégradera notre ratio, puis le pourcentage de réalisation de nos investissements. Pour ces raisons, il faut rester prudent et surtout retenir que nous disposons encore d'une certaine marge, ou plutôt d'une marge certaine, avant d'être dans le rouge.

Voilà ce que je pouvais vous dire en synthèse sur nos orientations. Vous aurez noté toute la difficulté à préparer un budget dans ce climat d'incertitude. Je crains que nous devions nous y habituer à l'avenir, cela durera certainement tant que les comptes de la nation ne seront pas significativement améliorés. Vous ne retiendrez sans doute pas l'optimisme de mon discours, mais je me suis efforcé de ne pas être trop pessimiste. Parce que le pire n'est jamais certain. Alors, restons confiants et vigilants. Je vous remercie.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? **M. Joël ALLAIN.**

M. ALLAIN : Merci, Mme la présidente. Je partage vraiment ce qui a été dit par notre collègue Richard BOUDET, sur la totalité de ce qui a été dit d'ailleurs. La France est en difficulté financière et même politique, et le sentiment qui prédomine aujourd'hui est celui d'incertitude et même d'injustice s'agissant des collectivités. Parce que ces dernières, toutes ensemble, depuis les régions jusqu'aux communes, pèsent à peu près 8 % de la dette de la nation, et dans ce projet de loi de finances, s'il était retenu tel qu'il est présenté dans sa version initiale, c'est presque 20 % de l'effort qui serait demandé aux collectivités. C'est donc particulièrement injuste. Et cela a également été dit par Richard BOUDET, c'est injuste, car au sein des collectivités, c'est bien le bloc communal qui est le plus touché dans ce PLF LECORNU.

Je voudrais m'arrêter sur quatre points, mais là aussi, certains ont été évoqués. D'abord, le DILICO qui impacte beaucoup les EPCI, mais également les communes. Certaines étaient déjà concernées en 2025, mais il va y en avoir davantage. Cela pèse donc deux fois, sur l'agglomération et les communes.

Je voulais m'arrêter aussi sur les deux autres mesures particulièrement irrationnelles, je ne sais pas comment les qualifier. La diminution de la CFE. On veut réindustrialiser la France et on vient nous piquer – excusez-moi du terme – les efforts d'industrialisation qui sont faits. La deuxième mesure est l'année blanche FCTVA, qui va même à l'encontre de ce que l'on voudrait faire au niveau du pays, puisque l'on veut réduire la dette, mais quand on nous pique du FCTVA, que fait-on dans les collectivités et que sera-t-il fait ici ? On va prendre de la dette. J'ai du mal à comprendre la logique de ce budget.

Enfin, je voudrais terminer en disant que je me réjouis que l'investissement au niveau local, de notre agglomération, reste très soutenu pour être aux rendez-vous qui nous attendent, notamment Bourges 2028, mais surtout parce que dans ces moments de difficulté, il nous faut investir pour l'emploi et l'attractivité de notre territoire. Et c'est ce que notre agglomération va faire et c'est tant mieux, et elle peut le faire. Et cela a été la conclusion de Richard, parce que la situation de l'agglomération est encore très saine et parce que son endettement reste faible, et c'est tant mieux.

Mme FELIX : Merci, pas d'autre prise de parole ? J'ajouterais peut-être juste un mot. D'abord, pour présenter mes excuses à Richard, parce que je l'ai interrompu dans son propos parce que je n'ai pas pu m'empêcher. Cette histoire de diminution de la compensation sur la cotisation foncière des entreprises industrielles, compensation par l'État auprès de la collectivité, c'est inique. Je vais redire la même chose que Richard, je ne comprends pas cette disposition et d'ailleurs, il y a une démarche conjointe que nous avons faite au niveau départemental, mais en réalité, de beaucoup d'intercommunalités participant au programme Territoire d'Industrie, en disant : « Vous nous accompagnez pour l'industrialisation et vous nous coupez les aides ». J'insiste parce que pour moi, cette disposition n'a aucun sens, si ce n'est qu'elle nous fait très sérieusement les poches. C'est donc un souci réel.

Vous l'avez compris, je remercie beaucoup M. BOUDET de sa présentation parce qu'elle était à la fois très claire et qu'elle permet à chacun de bien se positionner par rapport à nos enjeux. C'est demain matin, mais on a encore un mois d'ici le vote du budget, on se retrouve le 18 décembre. En gros, les choses sont écrites, mais malgré tout, on va continuer de voir évoluer la discussion budgétaire au niveau du parlement. Le problème est que rien n'est jamais sûr, mais on va peut-être voir avancer les choses. On s'est mis à l'abri d'un certain nombre de choses et s'il faut corriger le tir, on le fera, quitte à ce qu'on le fasse en début d'année avec un certain nombre de corrections qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce qu'il faut, c'est ne pas se renier. Ne pas renoncer à ce qui a donné du sens au projet que nous avons conduit ces cinq dernières années, ni se renier par rapport aux grands enjeux que l'on a devant nous. On a aussi un certain nombre de budgets annexes pour lesquels on réinvestit pour le développement économique qui vient en complément, on ne peut pas louper ce moment-là. On ne peut pas louper ce moment du développement économique sur notre territoire en n'étant pas prêt. Vous vous souvenez que nous avons préempté

un terrain en bordure d'aéroport, nous travaillons sur l'extension du Moutet, nous avons un certain nombre d'investissements à porter si on veut être au rendez-vous pour le territoire, tout en continuant d'accompagner ce que nous avons utilisé comme marqueurs, c'est-à-dire toutes les transitions sur les mobilités touchant l'ensemble de nos dix-sept communes, l'ensemble des composantes du cycle de l'eau, l'habitat qui demande beaucoup d'argent si on veut réussir. Il faut donc continuer de porter tout cela. Je ne serai pas plus longue. En tout cas, je vous remercie de prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.
Et je passe la parole à Mme Marie-Christine BAUDOUIN.

Délibération présentée par Mme BAUDOUIN : Mobilités et voirie

- 49 présents -
Départ de M. JEANNIN

18. Transfert de voirie à la Communauté d'Agglomération de Bourges. Définition de l'intérêt communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de déclarer d'intérêt communautaire et d'en approuver le transfert de :
 - l'axe au nord de la gare SNCF, venant compléter les voiries déjà classées d'intérêt communautaire en 2024 au sud dans le cadre du Pôle d'Échange Multimodal (CLECT du 18/01/24), et constitué de la rue du Général Challe, le rond-point des Harkis et la rue de la Gare de Marchandises ;
 - l'axe venant compléter la moyenne ceinture de Bourges et constitué de la Chaussée de Chappe et de la route de la Charité (entre la Fourchette et l'avenue de Lattre de Tassigny) ;
 - l'axe partant de la gare SNCF jusqu'à la place Séraucourt et support de la navette en BHNS et constitué de l'avenue Henri Laudier, le carrefour de Verdun, l'avenue Jean Jaurès, les places Mirpied et Planchat, la rue du Commerce, la rue Moyenne et la rue Jacques Rimbaud.
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à accomplir tous les actes et formalités liées à cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à la majorité : 58 pour ; 3 abstentions (Mmes MICHEL et MOREAU et M. BRETEAU)

Interventions :

Mme BAUDOUIN : C'est pour vous demander de déclarer des voiries d'intérêt communautaire et d'en approuver le transfert. Elles concernent l'axe Nord de la gare SNCF et viennent compléter les voiries déjà classées d'intérêt communautaire au sud de la gare et dans le cadre du Pôle d'Échange Multimodal. Il s'agit de la Rue du Général Challe, du rond-point des harkis et la Rue de la gare des marchandises.

Il y a aussi l'axe qui vient compléter la moyenne ceinture de Bourges avec la Rue de la Chaussée de Chappe et la Route de la Charité entre la Fourchette et la Rue de Lattre de Tassigny, ainsi que l'axe qui part de la SNCF pour rejoindre la Place Séraucourt, en support de la navette du BHNS qui concerne l'Avenue Henri Laudier, le Carrefour de Verdun, l'Avenue Jean Jaurès, les Places Mirpied, Planchat, les Rues du Commerce, Moyenne et Jacques Rimbaud. Cela a été approuvé par la CLECT du 18 septembre lors de laquelle, il a également été déterminé des charges liées à l'élargissement des zones d'activités économiques. L'Avenue de la Prospective et la Route de la Charité sur Bourges qui étaient des voiries départementales sont devenues communales et ont pu être intégrées. La zone d'activité économique de Guerry et les accessoires de voiries de la RN 151 situés sur la commune de Saint-Germain-du-Puy. Je vous demande de déclarer ces voies d'intérêt communautaire, d'en approuver le transfert et d'autoriser, Mme la présidente, à signer tous les actes.

Mme FELIX : Merci. M. BRETEAU.

M. BRETEAU : Comme je l'avais indiqué en réunion préparatoire à la CLECT et suite à discussions avec nos élus, autant les boulevards de ceinture ou le quartier de la gare, qu'il soit Nord ou Sud, je comprends leur intérêt communautaire, autant je ne le vois pas pour les Rues du Commerce et Moyenne. Nous nous abstenons donc sur cette délibération avec mon adjointe, Mme MOREAU.

Mme FELIX : Très bien. Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux. Je concerte les autres, votes pour. Je vous remercie.

Délibération suivante.

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

19. Révision libre de l'attribution de compensation de Bourges suite aux Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des 1^{er} juillet et 18 septembre 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'évaluation financière de la CLECT du 1^{er} juillet 2025 et du 18 septembre 2025 en ce qu'elle concerne les points relevant de la Ville de Bourges ;
- de fixer, sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la Ville de Bourges, la participation annuelle supplémentaire de cette dernière à 1 146 054 € ;
- d'imputer, dès 2026, cette participation en réduisant de 615 146 € l'Attribution de Compensation (AC) versée à la commune en fonctionnement et en sollicitant un complément de 530 908 € d'attribution de compensation en investissement versée par la commune ;

- de fixer, dès 2026, hors autres transferts à intervenir, l'AC de fonctionnement de la commune à 12 440 244 € (13 055 390 € - 615 146 €) et l'AC d'investissement de la commune à 1 075 011 € (544 103 € + 530 908 €).

Adopté à la majorité : 58 pour ; 3 abstentions (Mmes MICHEL et MOREAU et M. BRETEAU)

Interventions :

M. BOUDET : Cette délibération est la révision libre de l'attribution de compensation de Bourges, suite aux commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) des 1^{er} juillet et 18 septembre. Je voudrais rappeler que les dossiers ont été votés à l'unanimité lors des différentes CLECT.

Le premier dossier passé en juillet concernait la promotion du tourisme. Le bâtiment qui accueille l'Office de Tourisme n'avait pas été transféré à l'agglomération lors de la prise de compétence de 2017. Dont acte. Les labels touristiques ainsi que le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), voués à être hébergés à l'hôtel Lallemand, n'avaient pas non plus été intégrés dans l'évaluation du transfert. S'agissant d'outils indispensables à la mise en œuvre de la politique touristique intercommunale, l'évaluation financière des charges correspondantes a été réalisée par la CLECT le 1^{er} juillet dernier. De la même manière, en matière de voirie et de zone d'activité, l'élargissement de notre compétence a été examiné financièrement par la CLECT et celle du 18 septembre dernier. L'évaluation financière de la CLECT retenue est la suivante : pour la promotion relative à la promotion du tourisme, ce sont 454 000 € de contribution supplémentaire en attribution de compensation de fonctionnement, dont il y a une réduction de l'attribution de compensation versée à la Ville de Bourges. Ensuite, et c'est ad vitam aeternam, puisqu'il y a une délibération qui pourrait changer les choses, mais c'est quand même la réalité de ce jour, c'est quelque chose qui s'appliquera tous les ans pour la Ville de Bourges, et 93 000 € de contribution supplémentaire en attribution de compensation d'investissement. Ce qui est un versement de la commune à l'agglomération. Pour la révision relative à la voirie et les zones d'activités, ce sont 161 146 € de contribution supplémentaire en AC, c'est donc une réduction de cette dernière versée à la commune, et ce sont 437 908 € de contribution supplémentaire en AC d'investissement, versement de la commune vers l'agglomération. Tu peux avoir le sourire, Joël ! Ce n'est pas gagné !

Il vous est demandé d'approuver l'évaluation financière de la CLECT du 1^{er} juillet et du 18 septembre. De fixer, sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la Ville de Bourges, la participation annuelle supplémentaire de cette dernière à 1 146 054. D'imputer dès 2026 cette participation en réduisant de 615 146 € l'attribution de compensation versée à la commune en fonctionnement, et en sollicitant un complément de 530 908 € d'attribution de compensation en investissement versée par la Ville de Bourges. Et de fixer dès 2026, hors « autres transferts à intervenir », l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune à 12 440 244 €, ce qui équivaut à l'attribution d'aujourd'hui de 13 055 390 moins les 615 000, et en investissement pour la commune à 1 075 011, c'est-à-dire 544 103 plus les 530 908 à venir. Voilà, Mme la présidente.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Le sens de tout cela est très clair, c'est la capacité de se doter des outils pour amplifier notre engagement dans le domaine du développement touristique, à un moment où on a une échéance qui se rapproche et qu'il faut que l'on arrive à honorer. J'ai vu et lu des prises de parole autour de ça, un certain nombre de personnes qui insistent sur la mise en valeur de notre patrimoine lors de l'année « Bourges 2028 », ils ont raison. Et justement, on se met en ordre de marche pour pouvoir avoir, avec le Centre de d'Interprétation d'Architecture du Patrimoine dans l'hôtel Lallemand, à la fois un bâtiment qui va être rénové dans les délais qui sont les bons et une mise en valeur qui va projeter nos visiteurs pas simplement dans la ville, mais dans l'ensemble des communes de l'agglomération qui pourront faire valoir leur patrimoine. C'est le premier sens. Et l'autre au niveau des voiries, mais vous le connaissez, est lié au pôle d'échange multimodal, au bouclage des ceintures et à cet axe sur le Bus à Haut Niveau de Service, avec un enjeu qui est aussi un enjeu de calendrier, mais qui est particulièrement complexe à tenir, pour des raisons que les hommes de l'art vous expliqueront mieux que moi. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux. Je vous remercie. Et nous passons à Saint-Germain-du-Puy cette fois.

20. Révision libre de l'attribution de compensation de Saint-Germain-du-Puy suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 septembre 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'évaluation financière de la CLECT du 18 septembre dernier en ce qu'elle concerne le transfert à l'Agglomération des dépendances de la RN151 située à Saint-Germain-du-Puy ;
- de fixer, sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la commune de Saint-Germain-du-Puy, la participation annuelle de cette dernière à 77 970 € ;
- d'imputer, dès 2026, cette participation en réduisant de 48 245 € l'Attribution de Compensation (AC) versée à la commune en fonctionnement et en sollicitant un complément de 29 725 € d'attribution de compensation en investissement versée par la commune ;
- de fixer, dès 2026, hors autres transferts à intervenir, l'AC de fonctionnement de la commune à 1 577 393 € (1 625 638 € - 48 245 €) et l'AC d'investissement de la commune à 61 124 € (31 399 € + 29 725 €).

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : La délibération suivante concerne la révision libre de l'attribution de compensation de Saint-Germain-du-Puy, suite à la CLECT du 18 septembre 2025. Ce projet de délibération fait suite à une demande de la Ville de Saint-Germain-du-Puy dans le cadre de la gestion des dépendances de la Route Nationale 151. En effet, celle-ci

traverse la zone d'activité Charité Sancerrois et est de compétence départementale avec toutefois, une prise en charge de l'entretien des dépendances par la commune. Par dépendances, il faut entendre les bordures et caniveaux, les trottoirs, les espaces verts, l'éclairage public, la signalétique, le marquage au sol, etc. Aujourd'hui, le département est en charge de la gestion de la chaussée, la commune entretient les dépendances de cette chaussée située dans une zone d'activité de compétence générale intercommunale. Cette multiplicité d'intervenants n'apparaît pas très efficiente. Confier la gestion de ces dépendances à Bourges Plus renforcera la cohérence de l'intervention de notre agglomération sur cette zone moyennant, bien entendu, une participation financière de la Ville de Saint-Germain-du-Puy. La CLECT réunie le 18 septembre dernier, a évalué ces charges annuelles au total à 77 970 € répartis de la façon suivante : 40 245 € de contribution en attribution de compensation de fonctionnement, c'est-à-dire une réduction de l'AC versée à la commune par Bourges Plus. 29 725 € de contribution en AC d'investissement, versement de la commune à l'agglomération. Il vous est donc demandé d'approuver l'évaluation financière de la CLECT, et de transférer à l'agglomération les dépenses de la RN 151 située à Saint-Germain-du-Puy. De fixer, sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la Ville de Saint-Germain-du-Puy, la participation annuelle de cette dernière à 77 970 €. D'imputer dès 2026 cette participation en réduisant de 48 245 l'AC versée à la commune en fonctionnement, et en sollicitant un complément de 29 725 sur l'AC en investissement. De fixer dès 2026, hors « autres transferts à intervenir », l'AC de fonctionnement de la commune à 1 577 393 €, c'est-à-dire ce qu'elle touche aujourd'hui : 1 625 638 moins les 48 245 évoqués, et l'AC d'investissement de la commune à 61 124, c'est-à-dire 31 399 que nous percevons déjà plus les 29 725 à percevoir.

Mme FELIX : Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il est 20 heures 19, j'invite ceux qui présenteront les délibérations suivantes à faire preuve d'un sens de la synthèse. Et sans mettre aucune pression à personne, je passe la parole à M. SALAK.

M. BOUDET : J'en ai encore une !

Mme FELIX : Pardon !

21. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Remplacement des lampes encastrées autour de l'église communale par un éclairage LED. Commune de Vorly

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement à la commune de Vorly d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux communes de 1 274 € pour le projet de remplacement des lampes encastrées autour de l'église communale par un éclairage LED ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET : On va simplifier. C'est simplement dans le cadre du DISC pour la commune de Vorly, le remplacement des lampes encastrées autour de l'église pour un passage en LED.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.
M. SALAK, je vous passe la parole.

Délibérations présentées par M. SALAK : Tourisme, Archéologie, Valorisation du patrimoine et Bourges 2028

**- 48 présents –
Départ de M. GARCIA**

22. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le PETR pour l'Étude Boucles Vélo-touristiques

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ;
- d'autoriser le versement au PETR de la participation de 3 396 €.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK : Merci bien. Le premier point concerne une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le PETR pour l'Étude Boucles Vélo-touristiques. Il y a à peu près deux ans, nous avons pris contact avec la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – je ne sais pas si j'ai mis dans l'ordre –, qui travaillait déjà sur ce projet de Boucles Vélo-touristiques sur leur linéaire le long du canal de Berry. Suite à cette rencontre entre les services de la communauté de communes de Vierzon et le nôtre, le service développement économique, nous avions envisagé de réaliser l'étude en 2024. Des échanges ont eu lieu entre les régions et le PETR qui a prouvé qu'il serait beaucoup plus intéressant touristiquement et financièrement, de mener ce projet en co-maîtrise d'ouvrage avec le PETR et les communes membres de cet organisme. Le cahier des charges qui avait été établi par Bourges Plus a servi de base à celui qui a été validé par le PETR. Le fait de ces boucles permet de renforcer l'offre de service pour le vélo

de tourisme et d'espérer, bien sûr, d'accroître la durée de séjour de ces visiteurs. C'est le travail que l'on fait également avec les haltes de camping-car. C'est comme une équité par rapport aux communes qui ne sont pas sous le linéaire du Syndicat du Canal de Berry, de profiter également de ce tourisme. Pour ce faire, un comité de pilotage, COPIL, a été créé, composé d'un représentant du PETR ainsi que de ses EPCI, qui sera complété par un élus régional et un du département, afin de valider les grandes étapes de la mission et assurer le suivi dès l'évaluation des avancées du projet. Ce COPIL s'appuie sur un COTECH qui est constitué des techniciens des EPCI, des représentants du conseil départemental, de la DTT, de la région Centre, et il se réunira à chacune des principales phases de l'étude. Bien sûr, il y a des créances qui arrivent en parallèle de ce projet. Le coût de cette étude est de 71 046 € TTC, une demande de subvention a été faite auprès de la région avec une sollicitation de 80 % du montant. Sur les 14 000 et quelques € restants, le PETR s'engage à en prendre 50 % à sa charge, le reste étant répartit entre les EPCI adhérentes au PETR, l'agglomération en fonction des contributions respectives étant à 47,80 % du reste à charge, cela signifie pour un montant de 3 396 €. Il vous est demandé d'autoriser la présidente, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe, et d'autoriser le versement au PETR de la somme de 3 396 €.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Pas de votes contre, j'imagine ? Pas d'abstentions ? Délibération suivante.

23. Soutien aux Folies Berruyères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat cosignée avec l'association Les Folies Berruyères ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat ;
- d'autoriser au titre de la convention de partenariat avec l'association les Folies Berruyères le versement d'une subvention maximale de 3 000 €.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK : Cela concerne le soutien aux Folies Berruyères. Le week-end dernier ont eu lieu les Folies Berruyères au centre-ville de Bourges. C'est une organisation d'associations qui regroupe seize établissements du centre-ville, et apparemment, cela a très bien marché, beaucoup de personnes ont participé à cet événement. Nous avions pris contact avec cette association, de façon à pouvoir mettre en avant le GIP Cafés Cultures, un dispositif auquel l'agglomération adhère depuis 2020 pour un montant de 5 000 €, en complément des 20 000 € de la région. Il faut avouer que les années passant, on peine un peu à faire adhérer les cafés, restaurants et hôteliers, et l'occasion nous a été donnée de cet événement avec les Folies Berruyères. Nous avons donc pris rendez-vous avec eux, de façon à inciter les seize établissements qui participaient à cet événement à s'inscrire dans le GIP Cafés Cultures qui – je le rappelle –, sert à obtenir des aides pour que la participation d'établissements soit la moins élevée, mais également et surtout, faire en sorte que la rémunération des artistes et des techniciens soit légalisée, de façon à leur fournir des rémunérations légales. Cette subvention que l'on va vous proposer, dépendra du nombre d'établissements qui se seront inscrits au GIP Cafés Cultures, la somme retenue est de 200 € par établissement et le montant total de leur subvention est de 3 000 €. Nous verrons par la suite dans le nombre d'établissements inscrits, le montant réel de la subvention que nous verserons.

Mme FELIX : C'est un dispositif qui a bien marché, on a vu beaucoup de vrais groupes dans les cafés du centre-ville de Bourges la semaine dernière et c'était très réussi. J'ai été beaucoup remerciée par les patrons des bistrots, parce que l'on a pu faire cet accompagnement pour la professionnalisation des groupes, donc c'était tout à fait agréable et sympathique. **M. BEDIN**.

M. BEDIN : Merci, Mme la présidente. Je confirme vos dires, cela a été un succès public important, merci, M. SALAK, pour cette présentation et pour l'aide de l'agglomération à ce dispositif que nous avons lancé l'année dernière. Il faut avoir conscience que c'est un enjeu pour notre agglomération que de favoriser une vie nocturne, notamment à destination de la jeunesse, pas seulement, parce que les Folies Berruyères ne s'adressent pas qu'aux jeunes. Mais on sait que les étudiants, de leurs sorties festives vont plutôt vers les discothèques ou les bars musicaux, les soirées DJ, etc., et qu'il est important que nous puissions organiser des temps autour des jeunes et des étudiants, si on veut avoir une vie étudiante riche, dynamique sur la ville. Et je sais, Mme la présidente, que l'agglomération est soucieuse sur le Campus Lahitolle, mais au-delà, il faut que la ville puisse être irriguée de ces étudiants et les accueille. J'ai eu l'occasion de vérifier auprès d'eux que leur premier lieu de sortie est souvent les bars de nuit, avant même les salles de spectacles et de concerts, que parfois ils ne connaissent pas, et il faut développer ce type de dispositif. On le fait avec Les Folies Berruyères, avec les Berry Sunday l'été, qui accueillent des jeunes venus de partout du département et même au-delà, et dans la perspective de « Bourges 2028 », c'est aussi un enjeu. Vraiment, au nom de la Ville de Bourges, je remercie ce concours parce que cela bénéficie au dynamisme de notre agglomération.

Mme FELIX : Merci, **M. BEDIN**.

M. BEDIN : Une petite précision, cette aide de 200 € par établissement vient en complément de celle apportée par le GIP Cafés Cultures.

Mme FELIX : En fait, on aide deux fois le système. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à **M. VOLLOT**.

Délibération présentée par M. VOLLOT : Plan de Sauvegarde Intercommunal, Services et Usages Numériques (dont Cybersécurité interne)

- 47 présents –
Départ de M. BEDIN

24. Signature de la Feuille de Route Numérique Ensemble

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer la feuille de Route France Numérique Ensemble.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. VOLLOT : Merci, présidente. Après les Folies Berruyères, ce seront les Folies Numériques « France Numérique Ensemble ». Comme son nom l'indique, c'est un dispositif national décliné au niveau de tous les départements. La gouvernance est assurée par le préfet et le président du département. Cela consiste d'une part à identifier tous les publics qui sont un peu en rupture avec le numérique. La moitié sont des gens de plus de 60 ans, essentiellement dans les communes de moins de 2 000 habitants, ainsi que des jeunes. Bien que ces derniers aient tous un portable, ils sont habitués aux réseaux sociaux, mais lorsqu'il s'agit de remplir des imprimés sur un ordinateur, cela pose difficulté. Premièrement, identifier ces différents publics, définir les moyens et les lieux où on peut les retrouver. Ce sont évidemment tous les lieux publics, mais ce ne sont pas les seuls. Cette feuille de Route « France Numérique Ensemble » vise surtout à mettre un terme à tous les dispositifs qui étaient en place et fragmentés par différentes collectivités et surtout, à structurer et organiser au niveau national cette affaire. De façon à ce que, in fine, on ait une plateforme mise en place au niveau de la structure nommée l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires). Les différents acteurs concernés par cette affaire sont bien sûr les EPCI, qui sont au nombre de neuf pour le Cher dont Bourges Plus, dont l'acteur est M. Bruno LAVISSE. Dix communes sont concernées, les services de l'État, préfecture et l'Éducation Nationale, sept opérateurs publics : CAF, CARSAT, Assurance Maladie, la poste, Orange et France Travail, plus douze associations et organismes, dont Emmaüs Connect, etc. Voilà ce qu'il en est de cette affaire. Cette délibération vise à permettre à notre Présidente de signer cette feuille de Route. Il n'y a pas de demande d'engagement financier dans l'immédiat, c'est simplement s'engager dans ce dispositif de partenariat, de façon à rompre avec ces problématiques de la fraction numérique qui rejoint d'ailleurs d'autres difficultés. On se rend compte que les personnes cumulent d'autres inconvénients. Par exemple, des personnes handicapées, celles éloignées du travail, etc. Je vous remercie.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Et là aussi, on est régulièrement remercié de la présence de nos conseillers numériques sur le terrain. Pas de difficultés ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Délibération présentée par Mme FELIX (en l'absence de M. BARNIER)

- 46 présents –
Mme LABRO se déporte et ne prend part ni au débat ni au vote

25. Soutien à l'atelier Geoffroy Tory

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le versement à l'Association Geoffroy Tory d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Association Geoffroy Tory.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : M. BARNIER devait vous présenter cette délibération dont je vais vous dire deux mots. On est sur un partenariat, un soutien que nous apportons à une association, pour un projet de recherche avec le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de l'Université de Tours sur la question de l'écrit. C'est un des thèmes portés par l'Association Geoffroy TORY qui est une émanation des Milles Univers. On propose de les soutenir à hauteur de 5 000 € pour ce projet. Nous travaillons avec M. BARNIER, avec les services et nos partenaires d'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur un schéma local, sur lequel on a bien avancé, et l'enjeu de rendre visible l'action de la recherche dans toutes ses dimensions sur Bourges, apparaît comme un enjeu important. Cela fait partie des petites graines que l'on sème, avec ce type de partenariat. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je passe la parole à M. DUPERAT.

Délibération présentée par M. DUPERAT : Eaux pluviales, Rivières et GEMAPI

- 47 présents –
Mme LABRO réintègre la séance

26. Convention de gestion des Ouvrages Hydrauliques de Bourges Plus au profit des communes de l'Agglomération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de gestion au profit des communes qui le souhaitent ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ces conventions de gestion dans les conditions prévues dans la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. DUPERAT : Merci, Mme la présidente. Cela concerne la convention de gestion des Ouvrages Hydrauliques de Bourges Plus au profit des communes de l'agglomération. Trois sont concernées : Berry-Bouy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre. Bourges Plus a la compétence de ces ouvrages, mais pas la structure suffisante. Une convention est donc conclue avec chaque commune qui définit les missions à responsabilité de chaque partie, afin que le montant des charges de fonctionnement reversé à la commune, conformément à la commission locale d'évaluation des charges transmises à la CLECT. Trois communes, trois sommes différentes. Les ouvrages de Berry-Bouy et Marmagne ne sont relativement pas trop en mauvais état, alors qu'une somme plus importante est affectée à Mehun-sur-Yèvre, le gros souci étant sur le barrage de la Laiterie. Ce qui explique pourquoi c'est une somme beaucoup plus importante. Ce n'est pas dans le papier, mais je précise que si vous regardez l'Yèvre et la Voiselle, il y a peu d'eau donc pas d'inondation. Mais lorsque l'on a des pluies et que tout déborde, on est très content d'avoir des ouvrages qui fonctionnent et nous permettent de réguler. D'où l'importance de leur entretien. C'est vrai pour les trois communes que je viens de citer, mais cela l'est aussi pour Bourges, ce serait un sujet beaucoup plus vaste, mais il ne faut pas l'oublier. Parce que tout est lié et en particulier, les questions de marées et autre. Il faut donc être très vigilant même s'il y a peu d'eau actuellement, nos rivières sont relativement sages, mais il faut toujours anticiper. Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la convention de gestion des communes qui le souhaitent, et d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer ces conventions de gestion dans les conditions prévues dans la présente délibération. Je vous remercie.

Mme FELIX : Merci beaucoup, Bernard (DUPERAT). Mme MENGUY.

Mme MENGUY : M. DUPERAT, je vous remercie, c'est bien pour cela qu'en début de mandat, la ville a tout de suite investi dans les pelles du Val d'Auron pour éviter cela, et on a eu la surprise de voir l'état dans lequel elles étaient. On vient également de finir les travaux sur l'écluse Louis XI. Notre préoccupation pour l'entretien des ouvrages de la ville de Bourges est patente et je remercie l'agglomération de s'y investir aussi.

Mme FELIX : Et maintenant nous nous sommes répartis les ouvrages sur la commune de Bourges, puisque ceux qui sont sur la vallée de l'Yèvre sont désormais de notre responsabilité. Dans la question budgétaire que vous a présenté M. BOUDET, nous avons aussi un certain nombre d'investissements prévus sur les ouvrages sous responsabilité de Bourges Plus. Y a-t-il des votes contre cette délibération ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à Mme GOIN.

Délibérations présentées par Mme GOIN-DEMAY : Logement, équilibre social et durable de l'habitat, Accueil gens du voyage, Maîtrise demande d'énergie bâtiment

27. Approbation des rapports d'activité 2023 et 2024 de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte des rapports d'activité 2023 et 2024 de la délégation de service public de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage ;
- d'approuver le versement de 7 436,70 € soit 2 542,20 € pour 2023 et 4 894,50 € pour 2024 au titre du retour à meilleure fortune par Tsigane Habitat à l'agglomération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme GOIN-DEMAY : Merci, Mme la présidente. La première délibération concerne l'approbation des rapports d'activité 2023-2024 de la délégation du service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Pour rappel, depuis le 17 avril 2023, l'agglomération a confié la gestion de ces quatre aires d'accueil, plus son aire de grand passage, à la société Tsigane Habitat. Dans ce cadre, une délégation de service public pour une durée de cinq ans, signifiant que ceci sera terminé le 17 avril 2028.

Passons maintenant au niveau du rapport d'activité. Un taux d'occupation qui augmente globalement, même si on peut constater qu'en 2023 la fréquentation a diminué. Ceci étant lié à un problème d'incendie. Vous avez eu vos rapports que vous avez dû étudier, et pour être assez succincte, je vais simplement vous donner les grandes lignes. Quant aux impayés, ils semblent aussi maîtrisés.

Des difficultés rencontrées en matière de gestion sont les problématiques majeures récurrentes, liées aux phénomènes d'ancre des familles toujours prégnantes, dont les conséquences resteraient l'accueil des familles itinérantes, ce qui entraîne des difficultés de gestion, d'entretien d'installations et d'adapter à une utilisation continue et multiplie les risques de conflits. Il a également été constaté une augmentation du vandalisme depuis 2022 sur

les aires de Mehun-sur-Yèvre et de Bourges, ayant eu des conséquences sur le maintien des capacités globales d'accueil dans l'agglomération. En effet, cette dernière a dû fermer temporairement ses aires d'accueil en 2023 et 2024, pour effectuer les réparations nécessaires à la remise en état des équipements. L'aire de Mehun-sur-Yèvre a dû être fermée jusqu'à février 2023 pour pouvoir réaliser les travaux de réparation des bornes d'alimentation dégradées pendant le mois d'août 2022, ainsi que les trois bornes d'alimentation des six emplacements ont été remises en service. L'aire de Bourges a été dégradée et endommagée suite à l'incendie qui a ravagé le local d'accueil et technique, abritant le réseau d'alimentation fluide en 2023. De ce fait, des stationnements illicites ainsi que des dégradations et des vols d'équipements s'en sont suivis. Des travaux provisoires ont été réalisés, ayant permis de proposer aux familles d'y stationner légalement et en sécurité. Cependant, les difficultés de gestion persistent : incivilités, dégradations, vols, refus de paiement. Tout cela a amené l'agglomération à fermer l'aire pour mener les travaux définitifs projetés pour 2025.

Par ailleurs, il est à noter de manière générale des incivilités dues à des dépôts sauvages, d'encombrants et des déchets verre aux abords des aires de grand passage. L'occupation du grand passage quant à lui, concerne les missions traversant les territoires pour se rendre dans les lieux de rassemblement tout près de Gien, a augmenté entre 2023 et 2024. En effet, l'année 2023 n'a pas permis autant de stationnements autorisés, car le nombre de groupements a dépassé le nombre de caravanes déclarées. Ce qui a entraîné de nombreux stationnements illicites sur le territoire.

Quant aux comptes d'exploitation 2023-2024, ils sont excédentaires. Le résultat net de l'exploitation étant excédentaire sur ces exercices, le délégataire est tenu de verser à Bourges Plus qui est l'autorité délibérante, 30 % du différentiel. Ce qui veut dire que le montant à verser pour le délégataire se monte à 2 542,20 € pour 2023 et 4 894,50 € pour 2024. Soit un total de 7 436,70 € à verser par le délégataire au bénéfice de l'agglomération, au titre du retour à meilleure fortune stipulée sur la convention de service public.

Ces éléments qui vous ont été présentés, vous permettent de prendre acte des rapports d'activité 2023-2024 de la délégation de service public de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire du grand passage, et d'approuver le versement de 7 436,70 € au titre du retour à meilleure fortune par Tsigane Habitat à l'agglomération.

Mme FELIX : Merci beaucoup, Bernadette (GOIN-DEMAY), c'est le début de la fortune, Richard ! Je vous propose de délibérer. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. C'est un dossier qui nous fait souci et je vous remercie de le suivre. Délibération suivante.

28. Aides à la pierre : Avenants 2025-02 aux conventions de délégation de compétence des aides pour le public et privé et de gestion des aides à l'habitat privé

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation révisée du logement social et de l'habitat privé de l'année 2025 ;
- d'approuver l'avenant n° 2025-02 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre ;
- d'approuver l'avenant n° 2025-02 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme GOIN-DEMAY : Délibération suivante : les aides à la pierre, avenir n° 2. C'est pareil, je vous ai fait une synthèse, parce que vous avez eu tous les éléments d'appréciation.

Mme FELIX : On veut bien une synthèse, Bernadette (GOIN-DEMAY).

Mme GOIN-DEMAY : Il s'agit plus précisément d'un avenir de régularisation de gestion pour l'année 2025. Suite au dernier CRHH du 5 novembre dernier, les objectifs et participations de l'État nous ont été attribués. Je vais passer aux objectifs. Pour le parc public, nouvelle offre : 112 logements, démolition de 204 logements. Pour le parc privé. Au total 202 logements, dont 195 logements de propriétaires occupants et 7 logements propriétaires bailleurs. Passons maintenant à l'enveloppe financière. Pour le parc public. Total : 769 205 € pour l'État et l'agglomération 1 025 100. Vous voyez que cette dernière aide à hauteur significative le parc public. L'enveloppe pour le parc privé : Un total de 5 031 491 pour l'État et 750 000 € pour l'agglomération.

Par ailleurs, il faut préciser qu'au niveau du CRHH, ledit avenir précise qu'une dotation révisée, mais uniquement pour le parc privé, et une dotation complémentaire pour le parc social au titre de l'offre nouvelle pourraient être octroyée en fin d'année, permettant ainsi de satisfaire les besoins à hauteur de 47 479 €. C'est ce qu'il manque aujourd'hui. Néanmoins, il faut dire que les 112 logements ont reçu l'agrément, et c'est l'essentiel.

Mme FELIX : Cela n'a l'air de rien, mais c'est une négociation permanente au niveau régional, et je remercie à la fois Bernadette et le service Habitat de leur présence. Parce qu'il faut mettre le pied dans la porte ! Je ne suis pas sûre que tout le monde mesure bien. Dans les responsabilités qui sont celles des vice-présidents et vice-présidentes de l'agglomération et membres du bureau, il y a le fait d'être très régulièrement dans des réunions régionales, pas simplement faire acte de présence, mais aller négocier et chercher des moyens. Je remercie Bernadette qui le fait très régulièrement sur le CRHH. M. BRETEAU.

M. BRETEAU : Une interrogation, parce que l'on avait eu une réunion au mois de mai ou juin des communes concernées par les logements sociaux et de mémoire, il était prévu 96 éléments et on est passé à 112. Les négociations faites au niveau de la région ont permis d'obtenir ces 112 logements, c'est bien cela ? OK, merci.

Mme FELIX : En fait, il y a quelques logements dont le programme a été retardé et cela libère des capacités, et d'autres que l'on a pu accompagner jusqu'au bout, sur lesquels il y avait une incertitude sur notre capacité à le faire, et on était effectivement parti sur un programme plus limité. Ces enveloppes-là se libèrent régulièrement en cours d'année et on peut peut-être espérer d'ici là en avoir un bout. C'est la raison pour laquelle Bernadette vous présente très régulièrement des avenants au protocole, parce que tout cela se renégocie au niveau de la DREAL et du CRHH de façon très régulière. C'est le travail d'un vice-président ou d'une vice-présidente de l'agglomération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération suivante, Bernadette.

29. Modification du règlement financier des aides à la pierre de Bourges Plus dédiées au logement social en vue de réintégrer le quartier du Prado dans les secteurs géographiques aidés

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le règlement financier des aides à la pierre dédiée au parc public dans la partie réhabilitation en réintégrant le quartier du Prado dans les secteurs de ville aidés.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme GOIN-DEMAY : La prochaine et la dernière, il s'agit de la modification du règlement financier des aides à la pierre de Bourges Plus dédié au logement social, en vue de réintégrer le quartier du Prado dans les secteurs géographiques aidés. Lors de la refonte du règlement financier en 2022, les patrimoines du Prado, de Val de Berry et France-Loire ont été exclus du règlement financier de Bourges Plus. Puisque les bailleurs avaient décidé de les démolir. Je rappelle que l'agglomération n'intervient pas dans les démolitions, mais uniquement l'État. Depuis, un projet à la fois urbain et bâti mentaire a été travaillé avec les équipes de France Loire et les services de la ville et de l'agglomération. Cette opération de requalification du quartier a pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des habitants et des conditions d'habitation. Ce projet est rendu possible pour les logements sociaux du Prado par la mise en place par l'État de dispositifs « seconde vie des bâtiments » qui, en contrepartie des rénovations lourdes, un coût de 25 M€, accorde des avantages fiscaux aux bailleurs : TVA réduite et nouvelle exonération de TFPB pour 25 ans, exonération compensée par l'État à la commune. Cette opération qui est inscrite à la programmation 2025 doit être agréée d'ici la fin de l'année. C'est la raison pour laquelle, nous vous la présentons aujourd'hui. Les travaux envisagés sont éligibles aux aides à la réhabilitation des patrimoines sociaux octroyées par l'agglomération. L'exclusion du secteur du Prado du règlement financier des aides à la pierre de l'agglomération n'est donc plus justifiée, du fait du changement de la nature du projet. Il vous est donc demandé, de modifier ce règlement financier des aides à la pierre dédiées au parc public, pour y intégrer la partie réhabilitation, en intégrant le quartier du Prado dans les secteurs de ville aidés.

Mme FELIX : Je vous avais dit en début de conseil que l'on avait énormément de dossiers sur le logement social, et encore un autre projet qui pour la ville de Bourges est extrêmement important et structurant, d'arriver à transformer considérablement ce quartier. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à M. MAZE.

Délibérations présentées par M. MAZE : Conférence des Maires, Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés, incendie

30. Approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage de jardin avec les éco-organismes agréés

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer le contrat type ABJ 2025 avec Écomaison et Valobat ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. MAZE : Merci, Mme la présidente. Il s'agit de l'approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage de jardin avec les éco-organismes agréés. Vis-à-vis de l'environnement, ce principe de responsabilité élargi des producteurs s'applique aux articles de bricolage et de jardin. Pour cela, en 2023, on avait passé un contrat avec Écomaison, mais depuis, les dispositifs ont changé et il est nécessaire de signer un nouveau contrat cette fois-ci avec deux éco-organismes agréés qui sont Écomaison et Valobat. Il vous est donc demandé, d'autoriser la présidente à faire le nécessaire pour que cette proposition se mette en place.

Mme FELIX : Merci. Pas de difficulté, j'imagine ? Je n'en vois pas. Délibération suivante. Ça aussi c'est un gros morceau !

31. Rapport de gestion de la SPL Tri Berry Nivernais. Année 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la communication du rapport de gestion de la SPL Tri Berry Nivernais pour l'année 2024 ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Prend acte

Interventions :

M. MAZE : Vous savez que l'on est actionnaire de la Société Publique Locale de Tri Berry Nivernais, SPL TRIINC qui assure, pour les quinze collectivités qui en sont membres, le tri, la revente des emballages, des papiers issus des collectes sélectives. Cette SPL a tenu son assemblée générale le 11 avril et a présenté son rapport de gestion pour l'année 2024 ainsi que le celui du commissaire aux comptes. Aujourd'hui, on a pour obligation de vous rendre compte de ce rapport, dont les documents doivent être présentés à l'ensemble des conseils communautaires, et on a retenu quelques points principaux. La SPL est constituée de quatre personnes et le prestataire Paprec emploie quarante-deux personnes, dont vingt-deux agents de tri. 32 292 tonnes de déchets recyclables ont été réceptionnées sur le site, dont 3 816 apportées par Paprec. Cela provient d'usines parfois en panne, mais cela figurait à l'origine dans le contrat. La composition de ces apports a évolué défavorablement, puisque l'on a une hausse du taux de refus qui est passé de 28 % contre 26,5 % en 2023, ce qui représente 8 721 tonnes. Elles ont été traitées à l'UVE de Fourchambault dans la Nièvre.

Quelques éléments marquants en matière d'exploitation. On a eu un départ de feu causé par une trottinette électrique, c'est quand même bizarre de trouver un tel engin dans ce type de déchets. Plus de 12 000 personnes ont été accueillies pour visiter l'installation. C'est important, surtout, si vous connaissez des personnes qui ont envie de visiter, n'hésitez pas. C'est très important pour les personnes qui effectuent le tri, et très vraiment très pédagogique pour les visiteurs. Et on peut dire que le chiffre d'affaires représente 9 465 000 €.

Il est demandé de prendre acte de ce rapport.

Mme FELIX : Merci beaucoup. Et je redis, j'enfonce le clou sur lequel Alain vient de taper, je l'ai d'ailleurs dit en réunion publique lundi soir à Bourges, il faut vraiment que les gens fassent très attention de ne pas laisser les batteries dans les jouets des enfants parce que cela peut mettre le feu, c'est ce qui s'est passé au centre de tri, et lundi matin dans une benne à ordures à Bourges qui a été vidée pour ne pas prendre feu. C'est hyper dangereux. Je compte sur vous pour être relais de cette information dans les communes et autour de vous, c'est hyper dangereux. Merci. On prend donc acte de ce rapport.

Délibération présentée par Mme FELIX (en l'absence de Mme LEFEBVRE)

32. Adhésion au GRAIE. Pôle Ressource Eau et Territoires

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à l'association GRAIE en tant que membre adhérent ;
- d'inscrire la cotisation correspondante au budget.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Et je vous présente très rapidement l'adhésion à une association autour de la gestion de l'eau dont nos services voient un intérêt à être membre, et je vous propose que l'on adhère pour la somme de 754 €. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à M. STOQUERT.

Délibérations présentées par M. STOQUERT : Eau potable, Transitions agroécologique et agroalimentaire, Énergies Renouvelables, Ressources Humaines

33. Accord de territoire 2026-2028 pour l'eau : 5^{ème} programme d'action de l'aire d'alimentation des captages du Porche et autres actions en matière de sobriété et de lutte contre les pollutions

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'accord de territoire pour l'eau, pour la période 2026-2028 ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer celui-ci et toute pièce s'y rattachant.

Adopté à la majorité : 58 pour ; 2 abstentions (Mmes MENGUY et LABRO)

Interventions :

M. STOQUERT : Merci, Mme la présidente. Je vais commencer par la première délibération, car il y en a trois sur l'eau qui s'enchaînent. La première est l'accord de territoire sur l'eau pour les trois années à venir. C'est tout simplement fonder une véritable communauté de l'eau, de l'agriculture et de l'alimentation autour des enjeux de captage du Porche ; accompagner le développement de filières bas impact sur la ressource en eau ; connaître et adapter les pratiques culturelles dans une dynamique préventive de gestion des risques de production diffuse, tout en s'assurant d'une gestion foncière stratégique ; métamorphoser les paysages en faveur de l'eau et de la biodiversité ; soutenir financièrement les changements de pratiques agricoles.

S'agissant des autres actions en matière de sobriété d'usage de l'eau et de lutte contre les pollutions et des milieux aquatiques. Mesures nouvelles de surveillance de la qualité des eaux brutes, des eaux distribuées et usées traitées en PFAS ; animations de programmes en matière de sobriété des usages de l'eau, intégrant notamment la distribution à grande échelle de kits hydro économiques ; la révision du schéma directeur de l'eau potable ; animation d'un programme de déconnexion des eaux pluviales, de création de jardins de pluie, en priorité sur le secteur de Saint-Germain-du-Puy, en raison d'une terre associée à des travaux de séparatifs ; réalisation d'un diagnostic vers l'amont pour identifier les sources d'émission de substances dangereuses pour l'eau dans les eaux usées ; sensibilisation des industriels du territoire aux enjeux de l'eau.

Les différents partenaires de cet accord de territoire : les services de l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement, la Direction Départementale du Territoire, les partenaires techniques, la Chambre d'Agriculture du Cher, la FDGEDA du Cher, Groupements Agricoles biologiques, Gare de Biocentre, l'établissement Villemont, Axereal, Soufflet, l'Association Agri Porche, Le Cher 3A, Nature 18, UFC Que Choisir et Saint-Germain d'Auron.

Il est demandé au conseil communautaire, d'approuver l'accord de territoire pour la période 2026-2028 annexé à cette délibération.

Mme FELIX : Merci beaucoup, Marc (STOQUERT). On avait déjà un accord de territoire, mais on le prolonge parce que l'on n'est pas au bout de nos peines, parce que les teneurs en nitrates ne baissent pas autant qu'on le voudrait et parce que l'on a de nouveau des problèmes de résidus de pesticides qui nous préoccupent. C'est donc absolument fondamental que l'on puisse prolonger ces mesures, les renforcer et elles répondent aux demandes que nous fait le préfet pour nous accorder une dérogation à distribuer l'eau malgré les pesticides. Le préfet insiste bien sur le besoin de mesures préventives sur l'ensemble des pesticides. C'est important que l'on ait un signe fort de la part de l'État, qui nous légitime à aller chercher un accord de territoire ambitieux auprès des agriculteurs sur ce sujet-là. Et je voulais vous dire à vous tous et en particulier, au vice-président en charge des finances, que le montant de la subvention potentielle de l'Agence de l'Eau sur cet accord-cadre est de presque 2 M€, 1 923 000 €, et vous voyez que les redevances que nous sommes amenés à payer nous reviennent aussi par le biais du soutien que l'Agence de l'Eau apporte à notre territoire. Et croyez bien qu'il est important pour nous.

Mme MENGUIY.

Mme MENGUIY : Je vais faire assez court parce qu'il est tard. Je m'étais abstenu la dernière fois et je le fais de nouveau, pas parce que le contenu ne me paraît pas ambitieux, et je connais la volonté de l'agglomération là-dessus. Mais parce que – comme vous l'avez dit, Mme la présidente – il en reste encore. Les accords s'accumulent les uns après les autres au fil des années. Vous parlez de 2 millions rendus par la SPL de l'Eau, on a commencé aussi les choses par une augmentation qui repose sur les usagers, pour financer une eau délivrée par Bourges Plus qui soit la plus potable possible. Je suis éprouvée, inquiète. Vous nous avez parlé des finances et du développement durable de la manière dont est traitée cette ressource au niveau national, et je pense que l'État ne nous aide pas là-dessus. Les agglomérations, malgré tout le pouvoir et la volonté qu'elles ont, peuvent mettre autour de la table un certain nombre d'acteurs. Je pense que l'on n'est pas assez aidé par l'État, par des réglementations puissantes qui obligeraient nombre d'acteurs à arrêter de polluer nos ressources, que l'on finira par devoir payer pour la traiter pour que l'on puisse la boire. Et je le dis, pour avoir assisté à un nombre de réunions au département et à la préfecture, l'État est un peu là, mais il n'est pas à la hauteur de l'enjeu sur la protection de cette ressource dont dépend la vie de toutes et tous. Vous m'excuserez de m'abstenir sur cette délibération. Merci.

Mme FELIX : Je veux insister sur le fait que nous avons heureusement bénéficié d'une réelle réflexion sur ce sujet-là, mais oui, c'est un combat parce que c'est la législation, et non l'État, qui ne nous donne pas beaucoup de pouvoir, ne nous en donne guère. Elle nous donne la possibilité de contractualiser dans un contrat, mais il faut être deux. Donc il faut continuer de travailler là-dessus. J'avais le plaisir de vous représenter à Orléans ce matin, au lancement de la stratégie régionale de la biodiversité, la région m'avait demandé de témoigner sur ce que nous faisons. Évelyne, j'ai parlé de ce que vous faites, de ce que l'on a fait aussi sur la trame noire, et Alain BOUGRAIN-DUBOURG, que vous connaissez sans doute, qui est le président de la LPO au niveau national, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, rappelait l'objectif d'avoir 10 % des surfaces en France avec une haute protection en matière de biodiversité, et je proposais à l'assemblée de dire : mettons déjà l'ensemble des aires d'alimentation de captage comme zone à protection vis-à-vis de la biodiversité, et nous aurons une avancée sur cette question et de facto, une avancée en matière de protection des captages d'eau. Parce qu'avec plus de biodiversité, on peut faire une autre agriculture, on va vers une autre agriculture, et tout cela pourrait être vertueux. Mais on n'en est pas là, donc on sort nos petites rames et on essaie de tenir bon pour continuer de progresser. Il y a des jours où je suis pessimiste et d'autres où je suis optimiste, je salue quand même l'écoute que nous avons auprès d'un certain nombre d'agriculteurs aujourd'hui qui évoluent, et on évolue tous tout le temps, et il ne faut pas se retourner en arrière. Quand quelqu'un a évolué, on ne lui explique pas qu'il a pollué auparavant, mais on lui dit que l'on est content de faire le chemin ensemble. Et je pense que c'est ce qu'il faut faire et que l'on continue de se battre. Et je remercie Marc qui fait un boulot de chien là-dessus avec la Direction de l'Eau, qui est une direction absolument remarquable, et qui nous aide énormément. Merci beaucoup. Je ne sais plus si j'ai mis aux votes. Non. Donc je mets aux votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie. Marc, je te repasse la parole sur une délibération que nous aurions aimé ne pas avoir à passer, mais qui acte le fait que l'on subit un certain nombre de difficultés.

34. Compétence eau. Demande de dérogation préfectorale en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux distribuées depuis le champ captant du Porche

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le dossier de demande de dérogation préfectorale aux limites de qualité des eaux distribuées depuis le champ captant du Porche, en appui sur le plan d'action associé, pour une période allant au plus tard jusqu'au 9 octobre 2027 ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : C'est la demande d'une dérogation préfectorale en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux distribuées depuis le champ captant du Porche. La qualité des eaux destinées à la consommation humaine fait l'objet de contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS, nitrates et pesticides. La teneur en pesticides à ne pas dépasser dans la limite de qualité est la suivante, soit 0,5 microgramme/litre sur l'ensemble des pesticides analysés, de 0,1 microgramme pour chaque substance. Si ces limites de qualité sont dépassées de manière persistante, elles sont susceptibles de donner lieu à une non-conformité et une demande par le préfet de mise en œuvre d'un plan d'action maximal de trois ans. En 2024, au total, 196 substances ont été recherchées dans les eaux distribuées par Bourges Plus. Seule la teneur en métabolite pertinent et chloridazone desphényl a dépassé plusieurs fois les eaux du Porche qui sont mélangées avec l'Henry. Par courrier adressé le 24 juin 2005 à Bourges Plus, le préfet du Cher a ainsi confirmé la nécessité pour l'agglomération de formaliser un plan d'action en ce sens, afin de distribuer une eau en toute conformité sur le plan réglementaire. Cela nécessite la constitution d'un dossier de demande de dérogation pour un délai de trois ans, à compter de la non-conformité constatée. Considérant l'avis du 24 juillet, confirme le classement comme pertinent au chloridazone desphényl, résidu de l'intégration du fongicide chloridazone interdit depuis 2020. Il est proposé au conseil communautaire, d'approuver le dossier de demande de dérogation préfectorale.

Mme FELIX : Merci. Pour que là aussi ce soit clair pour tout le monde, la limite de qualité est une limite qui a comme objectif qu'il n'y ait pas de pesticide ou de résidus de pesticides dans l'eau. Elle est fixée à 0,1 microgramme/litre pour tout produit. C'est l'idée que l'eau ne doit pas être affectée par la présence d'une substance chimique, quelle qu'elle soit. La valeur sanitaire maximale dépend du produit, et pour le métabolite concerné, pour le produit de dégradation d'un pesticide concerné, le chloridazone desphényl, elle est fixée à 11 microgrammes/litre. On est donc au-dessus des 0,1, mais très loin des 11, puisque dans l'eau distribuée, on oscille entre un peu moins de 0,1 et environ 0,2. Ce qui a pour conséquence que l'Agence Régionale de Santé nous confirme qu'il n'y a pas besoin de proposer de restriction dans l'usage de l'eau auprès de tout public, quel que soit le public, même les gens fragiles, mais pour autant, nous sommes obligés de demander une dérogation. Et nous sommes obligés de mettre en place un plan qui va nous coûter de l'argent (et je ne dirais pas que cela justifie, mais un peu quand même, les abstentions de M. LABRO et Mme MENGUY), qui va nous coûter de l'argent pour pouvoir remettre l'eau distribuée en dessous des 0,1. Comment allons-nous faire ? En allant chercher plus d'eau dans la Loire, à 60 kilomètres quand même avec des coûts énergétiques, pour pouvoir plus diluer. Et comme cela ne se fait pas si facilement, cela signifie des changements de pompes, il faut que l'on accélère notre programme, que l'on fasse une dépense totale qui dépasse le million d'€ et la dépense spécifique est plutôt de l'ordre de 300 000 €, et on aura des coûts supplémentaires récurrents de fonctionnement liés au coût énergétique de l'eau récupérée dans la Loire. Cela est un vrai problème. En nous imposant cette demande de dérogation préfectorale, M. le préfet du Cher nous a demandé de mettre en place un plan pour corriger mais aussi pour prévenir - ce qui est un acte extrêmement important et précieux, c'est un soutien important de l'État, parce que cela nous permet d'aller embarquer un plan dans le contrat territorial, sur lequel vous avez précédemment délibéré - qui soit vraiment un plan ambitieux sur l'ensemble des pesticides. C'est à la fois un problème, mais en même temps cela nous donne quelques outils.

Je vous signale qu'il y a une foire aux questions mise en ligne sur notre site Internet, pour toutes celles et tous ceux qui se feraient du souci, qui se poseraient des questions, qui voudraient en savoir plus. Mais encore une fois, il n'y a pas de restriction sur la consommation d'eau pour les habitants de l'agglomération. Et pour être très complète, nous avons des restrictions à faire concernant la commune de Saint-Michel-de-Volangis – cher Denis – sur des extensions rurales, pour un problème qui n'a rien à voir avec ça, de canalisations qui libèrent des produits que l'on appelle les CVM (chlorure de vinyle monomère), qui sont liés à des natures de tuyaux que l'on a utilisés dans les années 80 ou 70, on ne l'a pas fait avant ni après, et quand l'eau y stagne cela pose problème. Nous avons donc amené des bouteilles d'eau au château de Turly à Saint-Michel-de-Volangis, je ne sais pas si on le fait toujours, mais on l'a fait. C'est en voie de règlement. C'est pour vous dire que la question de la préoccupation est réelle. Et je préfère avoir amené des bouteilles d'eau au château de Turly et aux quelques habitations qui sont à côté, que d'avoir à le faire pour les 30 000 habitants de Bourges qui sont concernés par ce problème de pesticides. Voyez-vous, c'est moins compliqué, même si c'est désolant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Marc a une troisième délibération qui vient aussi renforcer nos capacités d'action sur les aires d'alimentation de captage.

35. Validation d'une stratégie foncière concertée sur l'aire d'alimentation des captages du Porche

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les éléments de la stratégie foncière de l'aire d'alimentation des captages du Porche ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT : Validation d'une stratégie foncière concertée sur l'aire d'alimentation des captages du Porche. La stratégie foncière présentée dans le cadre de sa mise en place et son insertion dans la stratégie territoriale sur AC, fait partie des actions à réaliser lors du quatrième contrat territorial se terminant fin 2025. Elle s'inscrira dans les travaux fonciers du cinquième accord du territoire à venir.

L'incidence financière comporte plusieurs aspects à différencier : un coût d'étude certain estimé à 60 000 €, lié à la réalisation d'un diagnostic foncier par la Safer sur les secteurs les plus prioritaires. Des coûts d'acquisition sans aucune certitude d'acquisition, en se basant sur les opportunités d'acquisitions foncières tutorat. La mutation moyenne du foncier vendu de 70 à 75 ans à l'échelle nationale. Toujours sans certitude, la dépendance d'opportunité basée sur le volontariat des propriétaires, qui pourraient avoir des compensations financières dans le cadre de mise en place d'ORE (Obligation Réelle Environnementale) ou des mises à disposition gracieuses sur des parcelles de l'agglomération, pour protéger la ressource en eau du Porche. Il faut noter que cette stratégie foncière s'insère dans le contrat territorial, qui va être renforcé par un dispositif réglementaire de zone soumise à contrainte environnementale de niveau 2. Cela permettra de vérifier les objectifs agronomiques précis, permettant de vérifier la bonne direction prise par les changements de pratiques agricoles. Le préfet pourra ensuite, au bout des trois ans à compter de la mise en place de l'arrêté, rendre obligatoire tout ou partie des objectifs agronomiques qui ne seraient pas atteints ou sur le point de l'être. Il est demandé d'approuver ces éléments de la stratégie foncière.

Mme FELIX : On va plus vers l'incitation réelle autour des pratiques. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et nous passons maintenant au photovoltaïque, mais je pense que là, on peut être extrêmement synthétique.

36. Rapport de gestion de la SAS BOURGES SOLAIRE PORT-SEC. Année 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité de la SAS BOURGES SOLAIRE PORT-SEC pour l'année 2024 ainsi que des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Prend acte

Interventions :

M. STOQUERT : Ces délibérations concernent le rapport de gestion de la SAS Bourges Solaire Port-Sec et Quatre Vents.

Mme FELIX : Dossiers qui avancent lentement, mais qui avancent ! Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

37. Rapport de gestion de la SAS BOURGES SOLAIRE QUATRE VENTS. Année 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité de la SAS BOURGES SOLAIRE QUATRE VENTS pour l'année 2024 ainsi que des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Prend acte

Interventions :

Mme FELIX : Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe toujours la parole à Marc (STOQUERT). C'est la délibération que nous avons rajoutée, que je vous annonçais en début de conseil. Je donne la parole au rapporteur.

M. ALLAIN : Cela concerne cette délibération, elle a bien été examinée en commission des finances.

Mme FELIX : C'est parfait !

M. ALLAIN : Et sur les deux autres délibérations précédentes, Mme la présidente, je pense qu'il n'y a pas de vote, sinon je me déporte.

Mme FELIX : C'est exact, et j'aurais dû en faire autant, mais s'il n'y a pas de vote, puisque c'est un rapport d'activité dont nous prenons acte. Merci. Effectivement, il n'y avait pas de vote sur les deux délibérations concernant les sociétés de photovoltaïque. Au demeurant, je pense que nous aurions pu voter, parce qu'il n'y avait pas d'enjeux financiers dessus, mais il n'y avait pas de vote. Donc tout va bien ! Et je te passe la parole sur la partie RH. Merci de la précision.

38. Direction des Ressources Humaines et de l'Innovation Managériale. Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du CNRS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et le CNRS portant sur la mise à disposition d'un agent communautaire ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX : Si vous ne la trouvez pas, je la présente, il s'agit de la mise à disposition d'un agent communautaire qui travaille au service Archéologie, auprès du CNRS. On a des agents du service Archéologie qui sont d'un très grand niveau scientifique, qui sont en partenariat régulier avec des laboratoires de recherche des différentes universités et du CNRS, et on a un agent qui est mis à disposition pendant un mois, pour valoriser sa très grande expertise scientifique sur des questions d'épidémies et de mortalité dans le Berry au moyen-âge. La peste justinienne sur le site du Pressoir à Saint-Doulchard.

M. ALLAIN : Et c'est bien pour cela, Richard (BOUDET), que l'on a absolument voulu l'étudier en commission.

M. BOUDET : Et quel est le montant de remboursement du CNRS pour cet agent ?

Mme FELIX : 5 769,23 € !

M. BOUDET : 100 % !

Mme FELIX : Oui, c'est vraiment une mise à disposition pour aller plus loin dans la question scientifique sur ce sujet-là. Je trouve que Jean-Louis (SALAK) connaît cela mieux que nous tous, puisque c'est lui qui a suivi cela toutes ces dernières années, mais on a vraiment des agents dont la reconnaissance universitaire et de recherche est très grande, et c'est très précieux aussi pour aller négocier avec le service régional d'archéologie. Je pense enfin, n'est-ce pas M. le Maire de La Chapelle, que cela nous est utile d'avoir des gens qui sont reconnus par leurs pairs à un très haut niveau ? N'est-ce pas ? Je mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à Mme CHEZE-DHO.

Délibérations présentées par Mme CHEZE-DHO : Plan Renouvellement Urbain, Cœur Ville, Commerce artisanat, Économie sociale solidaire circulaire, Mission Locale

39. Crédit d'une Commission Intercommunale Permanente d'Indemnisation Amiable (CIPIA)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer une Commission Intercommunale Permanente d'Indemnisation Amiable (CIPIA) et d'approuver le règlement ;
- d'autoriser Mme la présidente à rembourser les frais éventuels de déplacement et d'hébergement des membres de la commission dans les conditions prévues par les textes ;
- d'autoriser Mme la présidente à prendre toutes mesures et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme CHEZE-DHO : Il s'agit de la création d'une Commission Intercommunale Permanente d'Indemnisation Amiable qui va s'appeler la CIPIA. Il s'agit, lors de travaux publics de requalification de rues, par exemple, d'une avenue, qui peuvent générer des nuisances économiques importantes pour les professionnels et commerçants, riverains, dans ce contexte où les demandes d'indemnisation deviennent de plus en plus fréquentes et urgentes, d'une réponse structurée et centralisée nécessaire afin d'éviter les blocages, simplifier les démarches, régler un mécontentement. En particulier, quand plusieurs donneurs d'ordre publics sont impliqués sur un même chantier. Il n'existe pas de texte législatif qui encadre la réparation de ces préjudices, ce dernier doit être anormal, spécial et directement imputable aux travaux. Le commerce ou l'entreprise peut demander réparation de son préjudice jusqu'à quatre ans après la fin des travaux. Cette commission deviendrait un guichet unique, elle sera ouverte pour un ensemble de travaux réalisés par différents maîtres d'ouvrage, dont je ne fais pas la liste. Vous avez aussi la composition dans les documents. Incidence financière : le fonctionnement administratif de la commission sera assuré par les services de la communauté d'agglomération à titre principal par la direction Achats et Affaires Juridiques. Il est donc demandé au conseil, de créer cette commission intercommunale, d'autoriser Mme la présidente à rembourser les frais éventuels de déplacements qui pourraient être présentés, et d'autoriser Mme la présidente à prendre toutes mesures et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mme FELIX : Cela va rendre les choses plus sereines dans les discussions que l'on peut avoir avec les commerçants. Ils auront la garantie qu'il y a quelque chose qui est possible, chargé à eux de présenter l'ensemble des documents, qu'ils puissent justifier de leurs pertes. Mais je pense que c'est important que l'on s'inscrive dans un dialogue serein avec les uns et les autres. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante pour laquelle se déportent Mmes PALLOT, BESSARD, BIGUIER, M. JANIN, M. CHARPENTIER et M. BOUQUIN. Et les porteurs des pouvoirs de ceux que j'ai cités là, pour le pouvoir qu'ils portent.

- 43 présents -

Mmes PALLOT, BESSARD, BIGUIER et M. CHARPENTIER
se déportent et ne prennent part ni au débat ni au vote

40. Convention de financement de la Mission Locale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une subvention à hauteur de 128 600 € au titre de l'année 2025 ;
- d'approuver la convention de demande de subvention ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec la Mission Locale de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent sur Cher ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme CHEZE-DHO : Il s'agit de la convention de financement de la Mission Locale, que vous voyez passer régulièrement chaque année. L'objectif pour 2025 est de contribuer au développement de ces actions pour accompagner des jeunes. En 2025, l'agglomération de Bourges Plus souhaite maintenir son soutien aux actions de la Mission Locale à hauteur de 128 611 €. Je disais des jeunes, il s'agit de ceux de 16 à 25 ans qui sont accompagnés, et d'accorder cette subvention à hauteur de 128 611 € pour l'année 2025 ; d'approuver la convention de demande subvention ; d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention, et d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la présente délibération. Je ne vous lis pas le détail, vous l'avez.

Mme FELIX : Merci beaucoup. J'ajoute que les Missions Locales font aussi l'objet de restrictions budgétaires, il semble que les choses aient été rétablies en partie. Mais comme tout est mouvant dans les débats sur la loi de finances pour 2026, je crois que nous sommes invités par la présidente de la Mission Locale, à qui je ne donne pas la parole, à aller exprimer un soutien. Il y a une pétition nationale du réseau des Missions Locales. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

41. Validation des dérogations aux repos dominicaux 2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour l'année 2026 dans les secteurs d'activité selon les conditions proposées par la démarche d'harmonisation pour les communes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy.

Adopté à la majorité : 59 pour ; 1 abstention (M. PIERRON)

Interventions :

Mme CHEZE-DHO : La dernière délibération concerne les ouvertures de commerces le dimanche. Vous la voyez également passer tous les ans. Dans le cadre de sa compétence commerce, l'agglomération souhaite harmoniser les dates d'ouvertures de commerces dans les villes membres et, notamment celles qui ont des commerces, parce que tout le monde n'est pas forcément concerné. Communes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy. Des échanges ont eu lieu avec ces communes, et je vous donne très rapidement les informations. Pour les commerces alimentaires, il y aura six dimanches, vous avez la liste et les dates. Pour les commerces non alimentaires, ils sont au nombre de huit, cinq pour les commerces de jouets, six pour les commerces de l'automobile et du cycle, et six pour les commerces d'outillages et de motoculture. On est à peu près sur les mêmes chiffres tous les ans, en fonction du calendrier qui, quelquefois, nous joue des tours d'un dimanche supplémentaire dans le mois. Il est donc proposé au conseil communautaire, d'émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour 2026, dans les secteurs d'activité qui ont été énoncés ; et de proposer d'harmoniser la démarche pour les communes de Bourges, Mehun, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy.

Mme FELIX : Merci et également merci du travail chaque année pour trouver des convergences entre les uns et les autres. Merci à toi et aux communes qui l'acceptent. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention de M. PIERRON.

Merci pour votre assiduité, vous qui êtes restés là, merci à l'ensemble des membres du bureau, et je vous invite dans la pièce d'à-côté !

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance à 21h18.

Le Secrétaire de séance,

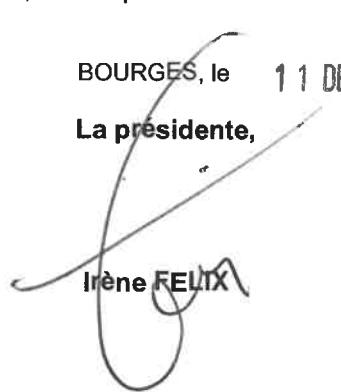


Marc STOQUERT

BOURGES, le

11 DEC. 2025

La présidente,



Irène FELIX